



## **PROCES-VERBAL N° 3**

### **DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU 13 AVRIL 2023**

A handwritten signature in blue ink, located in the bottom right corner of the page.

## ORDRE DU JOUR

<b>1</b>	<b>Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Informations brèves du Maire</b>	<b>4</b>
2.1	Actualités Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER	4
<b>3</b>	<b>Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2023</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>Administration générale</b>	<b>4</b>
4.1	Décisions du Maire prises en vertu d'une délégation du conseil municipal	4
4.2	Délibération : Convention cadre - Charte de coopération des bénévoles aux archives municipales	5
4.3	Délibération : Cession d'un véhicule d'occasion	6
4.4	Délibération : CeA - Contrat de Territoire Alsace Région de Colmar 2022-2025	7
4.5	Information : État récapitulatif annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil Municipal	9
<b>5</b>	<b>Finances</b>	<b>11</b>
5.1	Délibérations : budget primitif 2023	11
<b>6</b>	<b>Domaines</b>	<b>23</b>
6.1	Délibération : Cession de terrain cadastré section 14 parcelle n°320 à la CCVM – lieudit KALBENSTEIN	23
<b>7</b>	<b>Travaux</b>	<b>27</b>
7.1	Délibération : Approbation du plan de financement modifié pour la création d'un terrain de football synthétique	27
<b>8</b>	<b>Annexes : Rapports des commissions - hors délibérations</b>	<b>29</b>
8.1	Rapport de la Commission sociale du 27 janvier 2023 - Demandes de subventions 2023	29
8.2	Rapport de la Commission sport du 31 janvier 2023 – Demandes de subventions 2023	32
8.3	Rapport de la Commission culture du 17 février 2023 – Demandes de subventions 2023	42
8.4	Rapport des commissions conjointes des finances et des travaux du 23 mars 2023	49
8.5	Rapport de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) du 29 mars 2023	55

**Présents** : DISCHINGER Pierre, Maire, MARTIN Monique, 1<sup>ère</sup> adjointe, WIOLAND Marc, STRAUMANN Antoinette, WOLLBRETT Jean-François, BRUNETTI Carla, GIANTI Roland SCHNEIDER Laurence adjoints, GERARD François, SCHMITT Sandrine, PARMENTIER Céline, HAETTICH Jérémy, MULLER Claude, FINANCE Christian, SENGELE Denise, FEURER Richard, HUNZINGER Julien, GRUNENBERGER Maud, LANDWERLIN Camille, CHAPOT Jean-Daniel et KLINGER Pierre conseillers municipaux.

**Absents représentés :**

MARTZ-STOEHR Andrée, conseillère, donne pouvoir à BRUNETTI Carla, adjointe ;  
LOCHERT Romy, conseillère, donne pouvoir à SENGELE Denise, conseillère ;  
LUTZ Audrey, conseillère, donne pouvoir à WOLLBRETT Jean-François, adjoint.

**Absents excusés** : LAEMMEL Pascal, GRONDIN Nathalie, CARPENTER Blaise,

Les conseillers ont été convoqués à cette séance selon invitation du 05 avril 2023.

Monsieur le Maire, Pierre DISCHINGER, constate que la majorité des membres en exercice assiste à la séance et que le conseil municipal peut délibérer de façon valide.

## **1 Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance**

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal désigne à main levée son secrétaire, lors de chacune de ses séances.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après délibération et à l'unanimité,

### **DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le mode de désignation proposé ;
- **DE DÉSIGNER** Monsieur Jean-François WOLLBRETT, adjoint, comme secrétaire de séance.

## **2 Informations brèves du Maire**

### **2.1 Actualités Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER**

Monsieur le Maire rend compte que le budget a été voté et indique une hausse de la fiscalité de +1%.

## **3 Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2023**

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 est soumis aux conseillers pour approbation.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après délibération et à l'unanimité,

### **DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 30 mars 2023.

## **4 Administration générale**

### **4.1 Décisions du Maire prises en vertu d'une délégation du conseil municipal**

#### **4.1.1 Information : non exercice du droit de préemption urbain**

<b>N°</b>	<b>Adresse du bien</b>	<b>Nature</b>	<b>Section et n° parcelle</b>	<b>Surface m<sup>2</sup></b>
6	9 rue Jean Bresch	Bâti	S2 P25	477
7	Chemin du Walsbach	Non bâti	S6 P353 - 322	1852
8	6 rue de Colmar	Bâti	S14 P138	308
9	4 rue rapp	Bâti	S4 P198-197-182-181	776

#### **4.1.2 Information : Indemnités pour sinistres**

<b>Débiteur</b>	<b>Objet</b>	<b>Indemnité</b>	<b>Observations</b>
SMACL ASSURANCES	Bris de glace Peugeot Partner - Stade	295,54 €	Conforme au montant de la dépense
GROUPAMA GRAND-EST	Dégradation mobilier urbain rue de la République et Grand'rue	3 604,36 €	Montant de la dépense diminué de la franchise
GROUPAMA GRAND-EST	Dégradation mobilier urbain rue de la République et Grand'rue	456,00 €	Montant de la franchise

#### **4.2 Délibération : Convention cadre - Charte de coopération des bénévoles aux archives municipales**

La Ville de Munster souhaiterait proposer à ses habitants des actions ponctuelles en faveur de la valorisation des archives municipales. Dans le cadre, des participants pourraient intervenir sous le statut de bénévoles encadrés par notre archiviste..

Les actions peuvent être multiples : faire un atelier d'initiation à l'archivage lors de la journée citoyenne ou la traduction d'actes anciens en allemand.

Pour ce faire, le recours à un personnel bénévole nécessite la signature d'une convention avec l'organisme d'accueil en l'occurrence la Ville de Munster.

La convention détaille les modalités règlementaires d'organisation de ce bénévolat (prérequis, assurance, durée, ...) ainsi que les tâches sur lesquelles les bénévoles seront amenés à intervenir.

Il est précisé que les bénévoles amenés à intervenir au sein des archives municipales ne constituent pas un renfort de personnel et que cela ne se fera qu'en présence de l'archiviste intercommunale mise à disposition par la CCVM dans le cadre de notre convention L'objectif de cette convention est de répondre à un besoin d'implication dans la vie de la collectivité de la part d'un certain nombre d'administrés et de leur permettre de découvrir une partie de l'administration généralement méconnue du grand public. Enfin, cette convention permettra à des passionnés d'histoire de découvrir le patrimoine archivistique de leur propre commune en contribuant à son classement et à sa valorisation.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après délibération et à l'unanimité,

#### **DÉCIDE**

- **DE VALIDER** le principe de participation ponctuelle de bénévoles aux activités des archives municipales par le biais d'une convention cadre ou « charte de coopération ».

### **4.3 Délibération : Cession d'un véhicule d'occasion**

La Ville de Munster vient d'acquérir un nouveau véhicule électrique à destination du service de police municipale, en remplacement de leur véhicule actuel.

La commune d'Ottmarsheim par l'intermédiaire de son responsable de police municipale, a exprimé son intention d'acquérir ce véhicule d'occasion aux conditions ci-après, et a voté les crédits nécessaires lors du vote de son budget primitif 2023, le 30 mars dernier :

#### **Caractéristiques du véhicule**

Marque : PEUGEOT

Type : Partner

Date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation : 23/04/2009

#### **Kilométrage actuel**

165 030 kms

#### **État d'entretien**

Le véhicule est régulièrement entretenu par notre garagiste au sein des ateliers techniques de la Ville.

#### **Dans ce cadre, voici les travaux effectués ces derniers temps :**

- Révision faite dans les temps impartis en raison de l'âge et du kilométrage.
- Courroie de distribution.
- Amortisseurs avant, plus les coupelles et les rotules.
- Changement de poulie d'alternateur.
- Freins, plaquettes et disques

#### **Équipements**

Le véhicule dispose de l'équipement pour la police municipale, comprenant une rampe lumineuse avec sirène et feux, ainsi que la sérigraphie Police Municipale.

#### **Le prix de cession**

Le véhicule est proposé à la cession au prix de 6 800 €.

La Ville de Munster prend à sa charge le contrôle technique nécessaire pour la cession.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après délibération et à l'unanimité,

#### **DÉCIDE**

- **D'AUTORISER** la cession du véhicule en l'état, au prix de 6 800 € à la commune d'OTTMARSHEIM (68490) ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette cession et à effectuer toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

#### **4.4 Délibération : CeA - Contrat de Territoire Alsace Région de Colmar 2022-2025**

Monsieur le Maire de Munster informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Région de Colmar, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires pragmatique qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

**Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Région de Colmar :**

##### Enjeu attractivité :

- Participer à l'aménagement d'un territoire attractif et accueillant ;
- Accompagner les centralités dans les projets structurants destinés à conforter leur attractivité, prioritairement dans les domaines de l'habitat et de la santé ;
- Permettre au territoire d'exploiter son potentiel touristique et culturel.

##### Enjeu environnement et écologie :

- Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son patrimoine naturel ;
- Soutenir les projets favorisant les économies d'énergie, la production d'énergies renouvelables et la sensibilisation au développement durable ;
- Participer au développement des itinéraires cyclables et des moyens de transport alternatifs.

### Enjeu cohésion sociale :

- Veiller à la cohésion sociale au sein du territoire en permettant à chaque habitant d'y trouver sa place.
- Développer l'accueil et favoriser l'hébergement, ainsi que la prise en charge médico-sociale des personnes âgées ;
- Répondre aux besoins de structures d'accueil pour l'enfance et d'équipements contribuant à l'épanouissement des jeunes.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Région de Colmar et d'autoriser le maire à le signer.

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

**Vu** la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

**Vu** le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Région de Colmar, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de Munster de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après délibération et à l'unanimité,

### **DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Région de Colmar pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le Contrat précité,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

*Madame MARTIN, 1<sup>ère</sup> Adjointe et Conseillère d'Alsace du canton Wintzenheim-Munster rend compte des nouveaux dispositifs d'aides proposés par la CeA pour soutenir les projets des collectivités et des associations.*

*Les efforts en matière de bilinguisme, de transition écologique et de cohésion sociale sont particulièrement appréciés.*

*Elle explique notamment que, dans le cadre des grands projets, les collectivités seront reçues individuellement par les Conseillers et le personnel. Au préalable, la signature de cette convention est rendue nécessaire.*

#### **4.5 Information : État récapitulatif annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil Municipal**

Dans le but d'instaurer des mesures de transparence applicables respectivement aux élus des communes, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, la loi du 27 décembre 2019 dans ses articles 92 dernier alinéa et 93 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, codifiés dans le Code Général des Collectivités a instauré l'obligation d'établir chaque année, avant l'examen du budget, un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient l'ensemble des élus siégeant au sein de leur conseil.

Ainsi, l'article L. 2123-24-11 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que :

*« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».*

La nature des indemnités concernées sont celles afférentes à l'exercice de « tout mandat » ou de « toute fonction ».

Cette notion recouvre :

- L'ensemble des mandats et fonctions exercés non seulement au sein des communes, départements, régions et établissements à fiscalité propre mais également ceux au sein de tout syndicat ;
- Les mandats et fonctions exercés au sein de toute société mentionnée au livre V de la première partie du CGCT, que sont les sociétés d'économie mixte ou les sociétés publiques locales, ou leurs filiales à toutes les deux.

Soit, toutes les sommes perçues par les élus au titre de leurs mandats et fonctions, au titre d'un exercice, doivent y être mentionnées et ce même si elles n'ont pas formellement l'intitulé « indemnités ».

Concernant le formalisme lié à la présentation de cet état, il n'y a pas de contrainte formelle hormis la mention des montants en euros bruts avant toute retenue fiscale ou sociales. Il est

recommandé d'indiquer les montants par mandat ou par fonction, de manière nominative pour une pleine visibilité des indemnités allouées.

Cet état doit être communiqué à l'ensemble des membres du Conseil Municipal avant l'examen du budget pour l'exercice suivant.

Cet état ne fait pas l'objet d'un vote.

Ainsi, pour 2022, l'état annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil Municipal de Munster est le suivant :

Nom et prénom	Fonctions	Indemnités brutes de fonction perçues	Autres remboursements de frais + avantages en nature
VILLE DE MUNSTER			
DISCHINGER Pierre	Maire	26 119,26 €	0,00 €
MARTIN Monique	Adjointe	9 307,92 €	0,00 €
WIOLAND Marc	Adjoint	9 307,92 €	0,00 €
STRAUMANN Antoinette	Adjointe	9 307,92 €	0,00 €
WOLLBRETT J-François	Adjoint	9 307,92 €	0,00 €
BRUNETTI Carla	Adjointe	9 307,92 €	0,00 €
GIANTI Roland	Adjoint	9 307,92 €	0,00 €
SCHNEIDER Laurence	Adjointe	9 307,92 €	0,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER			
DISCHINGER Pierre	Vice-Président	9 797,04 €	
MARTIN Monique	Vice-Présidente	9 797,04 €	
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DES STATIONS DE MONTAGNE DE LA VALLEE DE MUNSTER/HAUTES-VOSGES			
MARTIN Monique		5 144,11 €	

**Après avoir entendu l'exposé,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **PREND** acte de l'état annuel des indemnités de toutes natures perçues par les élus siégeant au sein du Conseil Municipal.

*Monsieur CHAPOT s'étonne que l'état annuel des indemnités comprenne également les sommes perçues de toute nature et de de tout mandat.*

## **5 Finances**

### **5.1 Délibérations : budget primitif 2023**

Les points 5.1.1. à 5.1.5 ont été examinés par la commissions des finances et par la commission des travaux, réunies conjointement le 16 mars dernier, qui ont donné un avis favorable à l'unanimité à leur approbation par le conseil municipal.

#### **5.1.1 Information : Section de fonctionnement**

##### **Charges à caractère général (Chapitre 011)**

Ces charges explosent en 2023 (+ 48,0 %) par rapport au budget primitif de 2022, principalement du fait la très forte augmentation des dépenses d'énergies, de carburants et de combustibles, et de l'inflation généralisée sur tous les postes de charges.

Il est à noter que la prévision de l'évolution des coûts de l'énergie est très difficile actuellement, d'une part parce que les facturations d'électricité de nos bâtiments ne nous sont plus parvenues depuis avril 2022, et d'autre part parce qu'il est difficile d'appréhender l'effet des mesures de l'état en faveur des collectivités en matière énergétique (amortisseur électricité, bouclier tarifaire, ...).

##### **Charges de personnel (Chapitre 012)**

C'est le poste le plus important des dépenses de fonctionnement, et la maîtrise de ces charges est un facteur clef de l'équilibre de la section de fonctionnement.

Le montant inscrit à ce chapitre est de 2 274 k€, en augmentation de 4,3 % par rapport au budget primitif de 2022 (2 179 k€), pour les raisons suivantes :

- Augmentation de 3,5% de l'indice de rémunération des fonctionnaires du 1<sup>er</sup> juillet 2022 sur une année pleine en 2023 ;
- Nouvelle augmentation prévisionnelle de 3% de l'indice de rémunération des fonctionnaires au 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;
- Recrutement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 d'un technicien aux services techniques ;
- Versement d'une allocation de retour à l'emploi sur une année pleine ;
- Externalisation de l'entretien des locaux de l'école primaire ;
- Recours habituel à du personnel d'appoint et saisonnier (Centre de Gestion et Manne Emploi).

##### **Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)**

Ces charges augmentent (+ 6,7 %), principalement du fait l'augmentation de la participation aux frais de fonctionnement du SIVU forestier.

## **Charges financières (Chapitre 66)**

Grâce à l'évolution positive de la dette (pas d'emprunt nouveau depuis 2009), la charge de la dette continue de diminuer (4 k€ en 2023 contre 5,5 k€ en 2022).

## **Dotation aux amortissements**

Il s'agit d'une opération de transfert entre la section de fonctionnement (charge) et la section d'investissement (produit). Elle participe donc à l'autofinancement de la Ville aux investissements de l'année 2023.

Cette dotation est en forte progression en 2023 (205 k€) contre 174,5 k€ en 2022.

## **Autofinancement complémentaire de la section d'investissement**

L'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement (Produits de fonctionnement – charges de fonctionnement) permet de déterminer le niveau d'autofinancement des investissements de la Ville en 2023.

Cet autofinancement prévisionnel s'effondre en 2023 (110 k€), du fait de l'explosion des coûts de l'énergie. Il était de 500 k€ en 2022, de 420 k€ en 2021 et de 370 k€ en 2020.

## **Fiscalité directe locale**

Depuis la loi de finances pour 2017, la revalorisation des valeurs locatives cadastrales est théoriquement obtenue par la variation de l'indice IPCH entre novembre N-1 et novembre N.

En 2023, cette revalorisation forfaitaire des bases est de 7,1 % du fait de l'inflation (3,4% en 2022, 0,2 % en 2021 et 0,9 % en 2020).

Le budget 2023 est construit avec une augmentation des taux de fiscalité de 2%. Ils étaient restés au même niveau depuis 2016.

## **Stabilité des concours financiers de l'État**

Depuis la quatrième année consécutive, la dotation de base de la DGF reste globalement stable.

Toutefois, les baisses subies au titre de la contribution au redressement des finances publiques entre 2014 et 2017 sont définitivement intégrées dans la dotation forfaitaire.

La Dotation Globale de Fonctionnement de 2023 reprend le chiffre de la dotation de l'année 2022, corrigée par une part liée à la variation de la population entre 2022 et 2023 (+ 19 habitants à Munster). Le mécanisme d'écrêtement appliqué les années précédentes sur la dotation forfaitaire d'une partie des communes est suspendu en 2023.

L'estimation de la DGF 2023 (dotation forfaitaire) pour Munster est de 321,5 k€, stable par rapport à 2022 (320 k€).

## **Travaux en régie**

Les travaux en régie sont des immobilisations que la Ville a créées pour elle-même. Les travaux sont réalisés par le personnel communal avec des matériaux et des fournitures achetées par la Ville.

Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production (coût des matières premières augmenté des frais de personnel).

Cette procédure offre le triple avantage de valoriser l'immobilisation à son coût réel (valorisation de la main d'œuvre), d'augmenter la base subventionnable (si les travaux sont subventionnés), et de générer un produit de fonctionnement (compte 722).

Neuf opérations sont concernées au budget primitif de 2023 :

- La réalisation d'un mur d'entraînement de tennis : 8,5 k€ ;
- L'éclairage intérieur LED à l'école maternelle du Badischhof : 13 k€ ;
- L'éclairage intérieur LED à l'école primaire : 12,8 k€ ;
- L'éclairage intérieur LED à la salle de la Laub : 13,7 k€ ;
- L'accessibilité intérieure de la salle de Sports : 50,1 k€ ;
- L'éclairage intérieur LED du tennis couvert : 19,8 k€ ;
- Le ravalement des façades et la peinture du garage rue Rapp : 11,1 k€ ;
- L'éclairage public de la rue du Soli : 10 k€ ;
- L'éclairage public (LED) dans différentes rues : 10 k€.

Ces opérations entraînent une charge de fonctionnement de 113,7 k€ (achat de fournitures) et génèrent un produit de fonctionnement de 149 k€, représentant le montant total des fournitures achetées et le coût de la main d'œuvre.

Dans ce contexte, la balance prévisionnelle de la section de fonctionnement du budget primitif de 2023 est la suivante :



	<b>BP 2023</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 548 000,00</b>
011 Charges à caractère général	2 304 000,00
012 Charges de personnel	2 274 000,00
014 Atténuation de produits	8 000,00
65 Autres charges de gestion courante	594 000,00
66 Charges financières	4 000,00
67 Charges exceptionnelles	5 000,00
68 Dotation aux amortissements et provisions	205 000,00
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	44 000,00
<b>023 Virement à l'investissement (autofinancement prévisionnel)</b>	<b>110 000,00</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>5 548 000,00</b>
013 Atténuation de charges	12 500,00
70 Produits des services et du domaine	1 045 300,00
73 Impôts et taxes	3 130 000,00
74 Dotations, subventions et participations	931 300,00
75 Autres produits de gestion courante	184 800,00
76 Produits financiers	100,00
77 Produits exceptionnels	78 800,00
002 Excédent antérieur reporté	10 000,00
042 Opérations d'ordre (Travaux en régie - reprises subventions)	155 200,00

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **PREND CONNAISSANCE** de l'information sur la section de fonctionnement

### 5.1.2 Délibération : Fiscalité directe locale

Les tableaux ci-après présentent l'évolution du produit de la fiscalité directe locale en 2023 dans le scénario d'augmentation des taux de 2%.

#### **Chiffres 2022**

Taxes	Bases définitives 2022	Taux 2022	Produit attendu 2022	Produit perçu en 2022
Taxe d'habitation	559 111,00	13,35% Pas de vote	71 039,00	74 497,00
Taxe foncière bâti	5 950 379,00	26,90%	1 607 489,00	1 608 764,00
Taxe foncière non bâti	31 510,00	85,27%	26 885,00	26 869,00
Coefficient correcteur			-100 171,00	-102 530,00
<b>Sous-total</b>	<b>6 541 000,00</b>		<b>1 605 242,00</b>	<b>1 607 600,00</b>
Attribution de compensation			1 149 000,00	1 148 069,00
Allocations compensatrices				
Compensation au titre de la TF			76 000,00	78 162,00
<b>TOTAUX</b>	<b>6 541 000,00</b>		<b>2 830 242,00</b>	<b>2 833 831,00</b>

#### **Prévisions 2023**

La communication de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 tenant compte de la réforme de la taxe d'habitation (État N° 1259 COM) nous a été communiquées par la DDFiP mi-mars 2023.

#### **Cette évolution s'inscrit dans le contexte suivant :**

- Le taux de TH est de nouveau à voter. Le taux de référence est celui voté en 2019, qui avait été figé de 2020 à 2022 ;
- La TH ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans (Munster n'a pas délibéré dans ce sens) ;
- Le coefficient correcteur recalculé pour chaque commune suite à la loi de finances pour 2023 est figé ;
- Le coefficient de revalorisation de la valeur locative des locaux industriels, des terrains et des locaux d'habitation (autres que résidences principales) est de 1,071, soit + 7,1%.

Le tableau ci-dessous retranscrit le produit résultant de cet état N° 1259 COM :

Taxes	Bases notifiées 2023	Évolution des bases 2023/2022	Taux 2023 (+ 2%)	Produit attendu pour 2023
Taxe d'habitation	598 808,00	+ 12,5%	13,62%	81 558,00
Taxe foncière bâti	6 321 000,00	+ 5,4%	27,44%	1 734 482,00
Taxe foncière non bâti	33 500,00	+ 6,3%	86,98%	29 138,00
Coefficient correcteur				-108 430,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 539 456,00</b>			<b>1 736 748,00</b>
Attribution de compensation CCVM				1 153 252,00
Allocations compensatrices				
Compensation au titre de la TF				83 404,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 539 456,00</b>			<b>2 973 404,00</b>

Par ailleurs, les attributions de compensation versées par la Communauté des Communes passent de 1 148 069 € en 2022 à 1 153 252 € en 2023, arrondi à 1 153 000 € dans la prévision budgétaire.

Les détails de cette évolution sont expliqués dans le rapport d'orientation budgétaire 2023.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à la majorité (3 voix « contre » de Mesdames LANDWERLIN, GRUNENBERGER et Monsieur KLINGER),

### DÉCIDE

- **DE FIXER** le produit de la fiscalité directe locale à 1 736 748 €, avec une augmentation des taux communaux des trois taxes locales de 2% par rapport à 2022 :

Taxes	Bases notifiées 2023	Evolution des bases 2023/2022	Taux 2023 (+ 2%)	Produit attendu pour 2023
Taxe d'habitation	598 808,00	+ 12,5%	<b>13,62%</b>	81 558,00
Taxe foncière bâti	6 321 000,00	+ 5,4%	<b>27,44%</b>	1 734 482,00
Taxe foncière non bâti	33 500,00	+ 6,3%	<b>86,98%</b>	29 138,00
Coefficient correcteur				-108 430,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 539 456,00</b>			<b>1 736 748,00</b>

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant :
  - De notifier cette décision aux services préfectoraux ;
  - De transmettre l'état 1259 COM complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

*Monsieur CHAPOT fait remarquer que certains conseillers avaient voté « contre » en commission travaux/finances et se sont favorablement exprimés ce soir.*

*Monsieur WOLLBRETT explique qu'il fait partie de ces conseillers mais que le contexte est différent puisqu'il s'agit d'une décision plus globale dans le cadre du vote du budget.*

### **5.1.3 Délibération : Ressources humaines**

Les prévisions budgétaires 2023 en matière de charges de personnel sont progression de 4,3% par rapport aux prévisions budgétaires de 2022.

Les principales évolutions de 2023 ont été évoquées au point 5.1.1. ci-dessus.

Le tableau des effectifs figurant à l'annexe C1 du document budgétaire tient compte des nouveaux recrutements et est ajusté à la situation réelle au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les principales évolutions, en créations et suppressions de postes, figurent en **annexe**.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après délibération et à l'unanimité,

### **DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs figurant à l'annexe C1 du document budgétaire ;
- **DE RECONDUIRE** la délibération prise le 9 décembre 1997 au sujet de l'octroi du complément de rémunération ;
- **DE RECONDUIRE** les avantages sociaux annexes dont les tarifs ont été votés par le conseil municipal en date du 8 décembre 2022.

#### **5.1.4 Délibération : Subventions à verser**

Lors des réunions des différentes commissions, des propositions de subventions, basées sur les dossiers de demandes de subventions reçues des associations, ont été faites.

Les prévisions budgétaires 2023 intègrent l'ensemble des subventions dont le détail figure en **annexe**.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après délibération et à l'unanimité des conseillers présents (Mesdames STRAUMANN, SCHNEIDER et Monsieur WIOLAND n'ayant pris part ni au débat, ni au vote),

#### **DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** l'état des subventions proposées à l'annexe B1.7 du document budgétaire ;
- **DE MAINTENIR** la subvention aux écoles de musiques formant de jeunes munstériens à 80 € par élève et par an ;
- **DE VERSER** aux associations sportives formant des jeunes licenciés sportifs une subvention équivalente à celle versée par la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA).

#### **5.1.5 Délibération : Section d'investissement**

##### Dépenses

Les propositions de dépenses d'investissements nouveaux à réaliser en 2023 présentés aux commissions des finances et des travaux le 23 mars dernier avaient déjà fait l'objet d'examens par les commissions des affaires culturelles le 3 février 2023 et des travaux le 2 mars 2023.

Après d'ultimes arbitrages rendus nécessaires par la baisse de certaines aides publiques, la synthèse des travaux finalement retenus est la suivante :



Intitulés	Restes à réaliser 2022	Crédits neufs 2023 (y compris travaux en régie)
Bâtiments	188 200	297 100
Équipements sportifs et touristique	23 500	918 200
Voirie	878 100	200 300
Éclairage public / réseaux secs	117 300	215 200
Parcs, aire de jeux et cheminements	25 000	10 000
Lieux de culte, Presbytère et Cimetière	17 800	62 100
Cadre de vie, mobilier	0	13 000
Foncier	0	58 000
Équipement des services	185 100	311 100
<b>TOTAUX</b>	<b>1 435 000</b>	<b>2 085 000</b>
	<b>3 520 000</b>	

Le document en **annexe** présente le détail des investissements proposés en 2023.

### Recettes

Les subventions inscrites dans les restes à réaliser de 2022 et permettant de participer au financement des investissements ci-dessus ont déjà fait l'objet de dossiers de demandes d'aides en 2022 auprès des différents financeurs.

De nouveaux crédits de subventions ont été inscrits au budget de 2023, à savoir :

#### **État – Agence nationale du Sport – Équipements structurants**

Une aide, prudemment estimée à 30 000 €, est inscrite au budget primitif de 2023 pour la réalisation du terrain d'entraînement de football synthétique.

#### **Collectivité européenne d'Alsace – Fonds d'attractivité Alsace**

Une aide estimée à 70 000 € est inscrite au budget primitif de 2023 pour la réalisation du terrain d'entraînement de football synthétique.

#### **Fonds de concours CCVM**

Un fond de concours estimé à 30 000 € est inscrit au budget primitif de 2023 pour la réalisation du terrain d'entraînement de football synthétique.

#### **Territoire Énergies Alsace**

Une aide de 7 000 € est inscrite au budget primitif de 2023 pour les travaux d'éclairage public (passage au led) de la rue du 9<sup>ème</sup> Zouaves.

### **Ligue de football Grand-Est – Soutien au football amateur**

Une aide estimée à 10 000 € est inscrite au budget primitif de 2023 pour la réalisation du terrain d'entraînement de football synthétique.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après délibération et à la majorité (5 abstentions de Camille LANDWERLIN, Julien HUNZINGER, Jean-Daniel CHAPOT, Pierre KLINGER, Maud GRUNENBERGER),

#### **DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** les dépenses d'investissement inscrites au budget primitif de 2023 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à demander toutes subventions pour les investissements susceptibles d'en bénéficier.

*Monsieur HUNZINGER relève que les aides attendues et inscrites au budget primitif diffèrent des plans de financement.*

*Monsieur WOLLBRETT rappelle que le principe de prudence prévaut dans ce contexte incertain.*

### **5.1.6 Délibération : Budget primitif 2023 – Ville de MUNSTER**

Le budget primitif 2023, reprenant et détaillant l'ensemble des éléments évoqués aux points 5.1.1. à 5.1.5. ci-dessus, figure en **annexe**.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après délibération et à la majorité (5 voix « contre » de Camille LANDWERLIN, Julien HUNZINGER, Jean-Daniel CHAPOT, Pierre KLINGER, Maud GRUNENBERGER),

#### **DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2023 de la Ville de MUNSTER dont la vue d'ensemble par chapitres figure aux pages 7 à 10 du **Budget Primitif 2023 – Ville de MUNSTER** (voir **annexe**).

*Le débat s'ouvre par l'intervention de Monsieur le Maire :*

*« Transition énergétique, sport et jeunesse, attractivité, qualité du service public : ce sont les 4 priorités que je vous propose pour notre budget 2023.*

*Avant de les détailler, je tiens à rappeler que le contexte dans lequel nous votons ce budget aujourd'hui est un peu particulier. Les années précédentes, deux facteurs impactaient notre fonctionnement.*

*Le 1<sup>er</sup>, c'est la baisse des dotations de l'État. Aujourd'hui, la dotation globale de fonctionnement ne baisse plus, mais elle a été stabilisée à un niveau bas. Au total depuis 2013, nous avons perdu près de 3 millions d'euros. Aux communes de se débrouiller pour fonctionner avec*

*moins. Cette dotation n'est pourtant pas un cadeau de l'État aux communes, elle n'est que le juste retour des impôts payés par les habitants. Le système actuel rend les communes de plus en plus dépendantes de l'État, alors même que c'est l'État qui est le plus mal géré et cumule les déficits depuis... 1975. Les communes, elles, doivent obligatoirement se débrouiller pour équilibrer leur fonctionnement.*

*Le 2<sup>ème</sup> facteur qui impacte la partie fonctionnement de notre budget, c'est le marché du bois, marqué par la crise du scolyte. La situation s'est améliorée, et notre budget forestier est à nouveau excédentaire. Nous profitons paradoxalement de la crise des matières premières, dont le prix s'envole.*

*Depuis 2022, et ce sera particulièrement vrai en 2023, nous subissons de plein fouet la crise de l'inflation, et surtout l'inflation de l'énergie. Contrairement aux ménages, les communes n'ont pas de dispositif plafonnant les coûts. Résultat, notre épargne de fonctionnement va fondre, et bien malin celui qui serait capable de deviner comment va évoluer cette inflation.*

*Heureusement, et comme vous le savez bien, nos finances sont saines ! Je rappelle que c'est le fruit d'années d'efforts de gestion au quotidien. Je salue d'ailleurs le travail réalisé par nos services en la matière. Cette situation saine est aussi le résultat de notre désendettement, avec une dette aujourd'hui proche de 0. Depuis 13 ans, nous investissons continuellement sans emprunter, grâce à l'autofinancement de notre budget et à une gestion active de notre patrimoine. Nous avons acheté des bâtiments et des terrains utiles au service public, mais aussi vendu des bâtiments qui pouvaient être mieux valorisés par le privé.*

*Résultat : même si les coûts de l'énergie augmentent, notre budget reste positif. D'autres communes sont aujourd'hui obligées de faire des choix déchirants pour s'en sortir : baisse des prestations, explosion des tarifs, gel des investissements, envolée des impôts... A Munster, je vous propose de nous contenter d'une hausse des taux de 2%.*

*Je pense par ailleurs que la situation que nous vivons doit être l'occasion de revoir en profondeur nos habitudes de consommation. La transition énergétique est la 1<sup>ère</sup> des priorités de notre budget. Depuis des années, on parle en France de la sobriété énergétique, et souvent de façon incantatoire, sans forcément faire grand-chose. A Munster, nous investissons depuis des années, et nous avons adopté un plan de sobriété énergétique dès la fin de l'été. Dans ce cadre, je vous propose au budget une importante tranche de rénovation d'éclairage public et de passage en Leds. La sobriété énergétique est aussi une priorité pour notre future salle des fêtes, qui devra être exemplaire en ce sens, alors que le bâtiment actuel est énergivore. Nous avons validé la semaine dernière le programme technique en vue du lancement d'un concours d'architecte.*

*La 2<sup>ème</sup> priorité de notre budget, c'est le sport et la jeunesse. Le terrain de foot synthétique doit permettre aux joueurs de l'ASM, mais aussi aux scolaires, de pratiquer leur discipline tout au long de l'année. Il profitera aux jeunes et aux moins jeunes de toute la vallée. Je pense fondamental que tous les jeunes aient la possibilité de s'ouvrir au sport et à la culture, d'avoir des infrastructures qui leur permettent de grandir et d'avancer dans la vie, avec d'autres perspectives que celle du seul consumérisme. D'autres investissements sont prévus en matière de sport, au terrain de tennis et à la salle de sports.*

*Cet objectif de la jeunesse se traduit aussi en fonctionnement par un important volet de subventions aux associations, comme chaque année.*

*La 3<sup>ème</sup> priorité de notre budget, c'est l'attractivité de Munster, pour ses habitants comme pour les touristes qui font vivre notre vallée. Le nouveau parking du prélat, dont les travaux ont commencé, est un des éléments du réaménagement du centre-ville, qui donnera à Munster dans quelques années une image complètement nouvelle. La médiathèque avait été une des 1ères étapes de ce réaménagement du centre-ville. Depuis son inauguration, c'est un vrai succès ! La salle des fêtes - je viens d'en parler à l'instant. Et pour les bâtiments du Couvent et du Batial, le permis de construire a été signé. Restera encore à lancer le programme de la place du marché.*

*La 4<sup>ème</sup> priorité, c'est tout simplement l'entretien de notre service public, qui demande chaque année un volet d'investissements, pour se maintenir à niveau et se développer : voirie, écoles, salle de la Laub, parcs, matériels pour les services techniques...*

*Les objectifs que je viens de décliner doivent bien entendu se lire dans la durée. Ils sont dans la continuité de ceux que j'avais déjà présentés les années précédentes. Ils sont aussi dans la logique des investissements envisagés pour les prochaines années, et qui ont été listés dans notre nouvelle programmation pluriannuelle. Une programmation que nous avons étudiée lors des orientations budgétaires et qui reste bien entendu indicative.*

*Au total pour 2023, et hors restes à réaliser 2022, ce sont plus de 2 085 000€ d'investissements nouveaux qui sont prévus. »*

*Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur HUNZINGER, en qualité de chef de file du groupe minoritaire :*

*« Au regard des propos tenus lors du précédent conseil, nous constatons tous que le temps de la gestion à la sauvette et des budgets sans vision à long terme font partie d'une époque définitivement révolue. Notre Commune se retrouve quasi sans dette, sans trésorerie et un patrimoine fortement diminué dont les recettes ne sont pas allées à des projets structurants. La conjoncture a révélé ce que nous disons depuis des années, à savoir un modèle de gestion peu résilient en période de crise.*

*Le budget, largement moins clivant que les années précédentes, prend enfin compte certaines de nos revendications dans son contenu (retrait de la rue du chemin de fer, terrain synthétique,) et la méthode employée. Cependant cette méthode nécessaire et primordiale, que nous vous exhortons de mettre en œuvre depuis un grand nombre d'années, arrive un peu tard. Plutôt que de servir de tremplin vers l'avenir elle jouera probablement plutôt le rôle de coussin amortisseur et nous l'espérons de balise ancrée pour la suite de ce mandat. Le projet chemin de fer disparaît soudain des priorités de la commune, c'est bien, mais pour être confié à un promoteur. Est-ce vraiment un projet qui fait sens pour la ville alors que de nombreux logements restent vacants, que l'on mesure de plus en plus l'importance d'éviter l'artificialisation des sols et de préserver nos ressources, en eau notamment ?*

*Dans ce contexte, la commune se lance dans la création d'un stade synthétique peu subventionné à présent alors que nous aurions dû prioriser ce projet bien plus tôt. Et cela alors qu'il y a une grande incertitude sur le coût final de la salle des fêtes. Nous soutiendrons malgré tout ce projet.*

*Nous comprenons parfaitement l'intérêt pour notre Commune et nos concitoyens des projets d'envergure proposés dans ce budget. Bien que nous ne l'approuvons pas à l'unanimité, nous comprenons également que l'augmentation progressive de la fiscalité est nécessaire. Rappelons tout de même que ces recettes sont dérisoires comparées aux montants à financer et aux subventions que nous pouvons escompter. Alors que les inégalités se creusent en ce moment, ces augmentations s'appliquent à tous les propriétaires sans distinction de richesse. Jusqu'où irez-vous sur cette voie ?*

*Pour finir nous tenons à saluer le travail de l'ensemble des services techniques et administratifs pour leur investissement tout au long des exercices qui se succèdent. »*

*Monsieur WOLLBRETT conclut le débat en indiquant que la Ville dispose encore de plus d'un million d'euros de trésorerie et que la politique de désendettement menée les dernières années permet au contraire une gestion résiliente.*

## **6 Domaines**

### **6.1 Délibération : Cession de terrain cadastré section 14 parcelle n°320 à la CCVM – lieudit KALBENSTEIN**

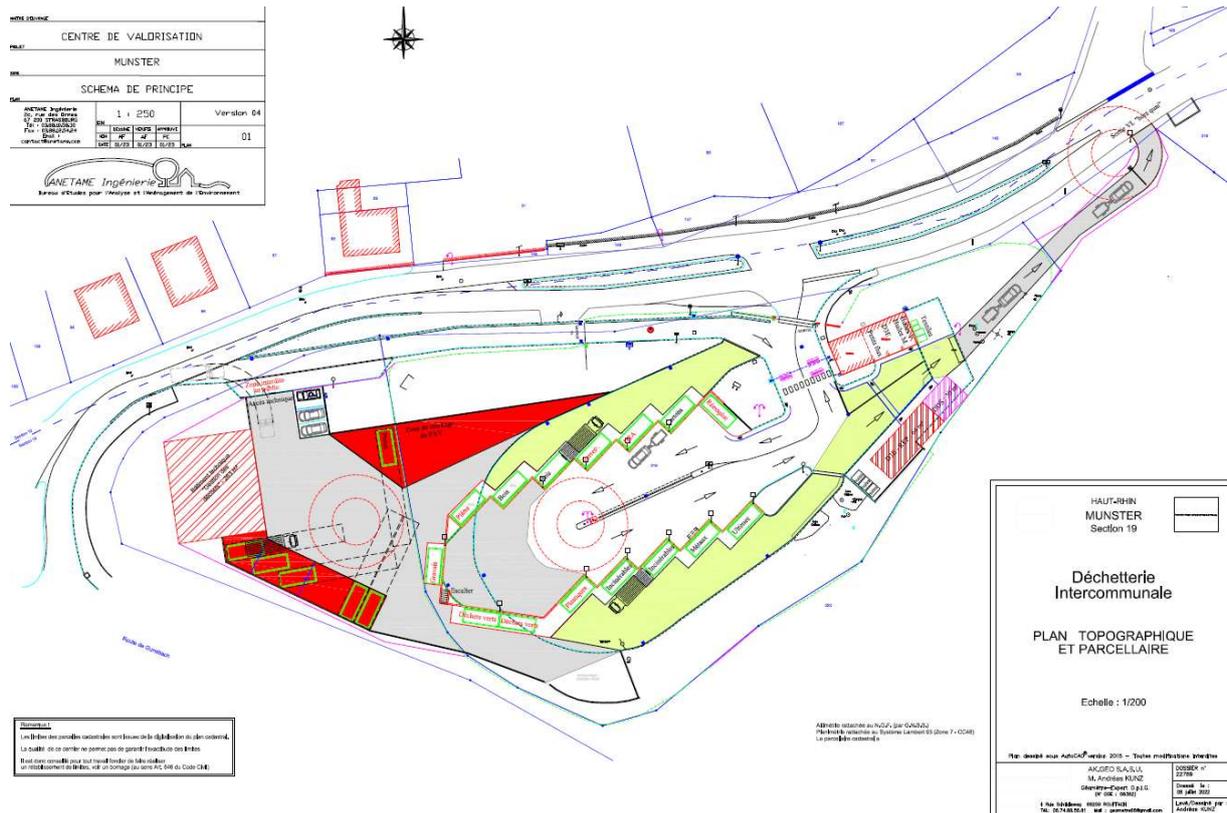
La Communauté de Communes de la Vallée de Munster a comme projet de réaliser des travaux d'extension du centre de valorisation afin de pouvoir :

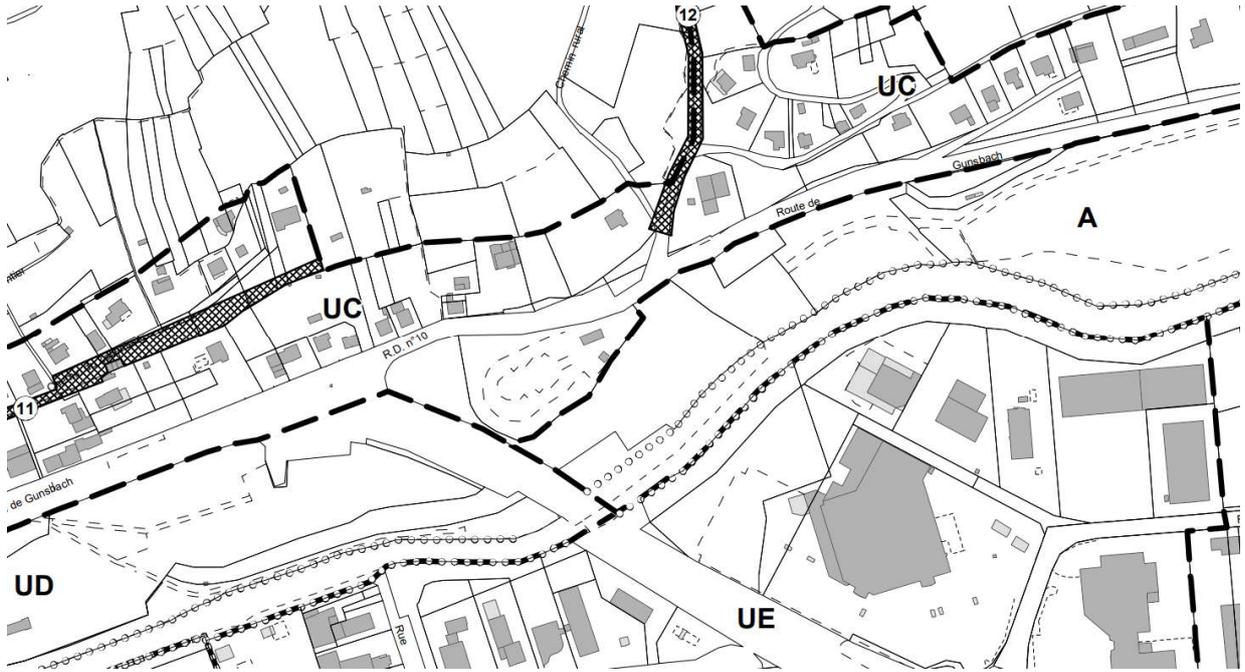
- Améliorer le dépôt des déchets verts avec l'étude d'un dépôt en quai bas,
- Ajouter des bennes, dont une pour la collecte de verre, supprimée en 2018,
- Étudier l'extension du bâtiment des D3E, de plus en plus sollicité,
- Doter le centre de valorisation d'un bâtiment pour stocker les poubelles et autres matériels,
- Réfléchir pour améliorer la circulation dans le site, tout en tenant compte des aménagements réalisés en 2018.

Une étude de faisabilité a été réalisée au cours de l'année 2022, et présentée en commission « Environnement » de la CCVM en date du 22 novembre 2022 puis du 31 janvier 2023. Le projet a été validé lors du bureau du 28 février 2023 et lors du conseil communautaire du 14 mars 2023.

Toutefois, ce projet étant en partie sur le terrain cadastré section 14 parcelle n°320 dont la propriété est la commune de Munster, pour continuer ce projet, il est nécessaire de se prononcer sur la validation de la cession de ce terrain. Au regard de l'intérêt général pour les

habitants de la Vallée, il est proposé de le céder à l'euro symbolique. De plus, les rejets des eaux pluviales se faisant actuellement dans le talus, et afin de régulariser cette situation, il est proposé de céder également la partie talus, qui fait partie intégrante de la stabilité de la déchetterie, pour le passage de la canalisation des eaux pluviales, et pour son entretien futur. Il est présenté ci-dessous le plan de l'étude de faisabilité, puis l'emprise nécessaire pour la réalisation de ce projet. Ce terrain est situé pour partie en zone UC du PLU en vigueur pour une superficie d'environ 19a70ca, et en zone A, d'une superficie d'environ 39a60ca, comprenant le talus.







L'emprise de ces terrains étant nécessaire à la modernisation du centre de valorisation, pour permettre d'améliorer l'accueil des usagers avec une meilleure sécurité, tout en accueillant plus de flux, avec un meilleur tri.

Ces explications apportées,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité,

### DÉCIDE

- **DE S'ENGAGER** à céder une partie de la parcelle cadastrée n°320 section 14 d'une superficie d'environ 59a 30 ca, après obtention du permis de construire et déclaration ICPE, purgé de tous recours. L'emprise exacte fera l'objet d'un arpentage,
- **DE VALIDER** la cession à l'euro symbolique, le projet étant d'intérêt général,
- **DE PRECISER** que les frais de géomètre et de notaires seront à la charge de la CCVM,
- **DE MANDATER** le notaire Maître BINGLER, situé 21 rue de la République à Munster, pour l'établissement de l'acte notarié,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à toutes démarches nécessaires liées à ce dossier.

*Monsieur CHAPOT, également conseiller communautaire, s'étonne de ce projet de délibération puisque ce point n'a pas encore été validé par la commission intercommunale « environnement » dont il est membre.*

*Il estime donc prématuré de délibérer. Il avance notamment que la délimitation de la zone à céder (39 ares) lui paraît importante et demande si c'est le choix de la commune de Munster.*

*Monsieur le Maire explique que ce projet de délibération a été rédigé par la CCVM selon les besoins qu'elle a identifiés.*

*En outre, il est rappelé qu'une étude de faisabilité a été réalisée au cours de l'année 2022, et présentée en commission « Environnement » de la CCVM en date du 22 novembre 2022 puis du 31 janvier 2023. Le projet a été validé lors du bureau du 28 février 2023 et lors du conseil communautaire du 14 mars 2023.*

*Monsieur CHAPOT dit ne pas être au courant du plan soumis à la séance.*

*Madame SENGELE invite le conseiller communautaire à demander les explications à la CCVM.*

## **7 Travaux**

### **7.1 Délibération : Approbation du plan de financement modifié pour la création d'un terrain de football synthétique**

Par délibération du 1<sup>er</sup> mars 2023, le conseil municipal de MUNSTER a décidé la création d'un terrain de football synthétique dont les travaux sont planifiés durant l'été.

Compte tenu des récents contacts avec les financeurs, il convient de modifier le plan de financement.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après délibération et à l'unanimité,

#### **DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel modifié ci-annexé.
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire ou son représentant afin de solliciter toutes subventions possibles pour ce projet.

*Monsieur CHAPOT estime qu'il n'est pas raisonnable de demander 100.0000 euros pour ce projet et que cela risque de créer des précédents.*

*Le montant de l'aide lui paraît trop importante et ne voit pas en quoi ce projet a une portée intercommunale.*

*Il lui est rappelé que les deux seuls utilisateurs seront :*

- *L'association de football de Munster (ASM) qui regroupe 235 licenciés issus à 98% de la vallée de Munster répartis dans les différentes sections en soirées et week-end. Ce club à rayonnement intercommunal est le premier en nombre de licenciés de la vallée*

de Munster (50% contre 50% de la Ville) et joue un rôle social indéniable auprès des plus jeunes notamment défavorisés. Le club est classé en Régional 3 et accueille tous les ans des équipes nationales (Nancy, Strasbourg, Auxerre, ...).

- Les collégiens et lycéens de Munster issus de toute la Vallée selon la carte scolaire.

Monsieur WOLLBRETT fait donc remarquer la portée intercommunale du projet qui profitera à l'ensemble de la Vallée.

Monsieur CHAPOT souligne que le sport n'est pas une compétence intercommunale.

Monsieur le Maire en réponse, rappelle que la piscine est portant un équipement communautaire.

**FIN DE SÉANCE À 20H30 HEURES**

**PROCÈS-VERBAL CLOS LE 17/04/2023**



**Jean-François WOLLBRETT**

**Adjoint au Maire et secrétaire de séance**

## **8 Annexes : Rapports des commissions - hors délibérations**

### **8.1 Rapport de la Commission sociale du 27 janvier 2023 - Demandes de subventions 2023**

**Présents** : Marc WIOLAND - adjoint et Président de la commission, Carla BRUNETTI - adjointe

**Excusés** : tous les autres membres de la commission.

Monsieur WIOLAND précise que cette commission est spécialement dédiée aux demandes de subventions aux associations, de ce fait, il n'y a pas eu d'invitation à tous les membres, mais uniquement une information dans les NOCHRiCHTAs, **afin d'éviter tous conflits d'intérêts**.

#### **Ordre du jour** :

- Subventions 2023 aux associations sociales et caritatives

#### **8.1.1 Subventions 2023**

Quatre associations sociales et caritatives ont présenté une demande de subvention au titre de l'année 2022.

La commission, propose de verser les subventions de la manière suivante :



Association	Subvention 2022		Subvention 2023		Informations
	Demandée	Accordée	Demandée	Proposée	
FONDS DE SOLIDARITÉ	1700 €	1700 €	1800 € Fonctionnement	1 700 €	<p><i>Membres actifs : NC</i> <i>Munstériens : NC</i></p> <p><b>Objets de la demande</b> &gt; aides aux personnes en difficulté et en précarité.</p> <p><b>Réalisations/Manifestations 2022</b> &gt; Bons alimentaires &gt; Action sports, piscine, cinéma, culture &gt; Contributions aux petites et grandes vacances pour les enfants de moins de 18 ans &gt; Aides pour le périscolaire &gt; Aide aux séniors fréquentant le Petit Manoir &gt; Interventions pour les personnes hébergées au CADA &gt; Aides à l'énergie &gt; Aides spectacle de fin d'année « 13 rue du hasard » offert aux familles en partenariat avec les autres associations caritatives, et CCAS</p> <p><b>Projets 2023</b> &gt; Idem que ceux en 2022 &gt; Augmentation du montant alloué pour les bons alimentaires</p>
APALIB	2742 €	0 €	5530 € Fonctionnement	0 €	<p><i>Membres actifs : 95</i> <i>Munstériens : 29</i></p> <p><b>Objets de la demande</b> &gt; Permettre le fonctionnement des activités pour favoriser le bien-vieillir, la prévention santé &gt; Financer le matériel pour les activités et la rémunération des professionnels de prévention santé</p> <p><b>Réalisations/Manifestations 2022</b> &gt; Gym évolutive &gt; Danse assise pour personnes à mobilité réduite &gt; Apprentissage musique &gt; atelier mémoire, etc..</p> <p><b>Projets 2023</b> &gt; Idem que ceux en 2022 &gt; aides à domicile &gt; Travaux ou achat de matériel Pour un montant unitaire supérieur à 500€</p> <p><b>Avantages En nature 2022 :</b> <b>Locations de salles : 976,25€</b></p>
APAMAD	3920 €	0 €	3940 € Fonctionnement	0 €	<p><i>Membres actifs : 142</i> <i>Munstériens : 3 % des membres</i></p> <p><b>Objets de la demande</b> &gt; Participation au financement de moyens permettant la prévention et maintien à domicile &gt; Favoriser l'attrait aux métiers de l'aide à domicile, la formation et les interventions hors des agglomérations</p> <p><b>Réalisations/Manifestations 2022</b> &gt; Aide et accompagnement à domicile &gt; Aide technique et aménagement du logement &gt; Service de livraison de repas et travaux à domicile, etc, Voir liste jointe en annexe..</p> <p><b>Projets 2023</b></p>

Association	Subvention 2022		Subvention 2023		Informations
	Demandée	Accordée	Demandée	Proposée	
					> Idem que ceux en 2022 > Repenser les conditions de travail à domicile.
<b>RESTOS DU CŒUR HAUT-RHIN</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1000 €</b> Fonctionnement	<b>0 €</b> <b>Avantages en nature 2022 : Prêt permanent d'une salle pour Restos du Cœur Munster : 145m<sup>2</sup></b>	<i>Membres actifs : NC</i> <i>548 bénévoles dans le Haut-Rhin</i>  <b>Objets de la demande</b> > Aider et apporter une assistance aux personnes démunies > Permettre l'intégration de populations nouvellement installées  <b>Réalisations/Manifestations 2022</b> > Aider et apporter une assistance aux personnes démunies > Permettre l'intégration de populations nouvellement installées  <b>Projets 2023</b> > Idem que ceux en 2022 > Augmentation du montant alloué pour les bons alimentaires

**L'ensemble des demandes ont été réexaminées en réunion maire-adjoints. La décision finale est prise par le conseil municipal lors du vote du budget primitif.**

Fin de séance à 19h

## 8.2 Rapport de la Commission sport du 31 janvier 2023 – Demandes de subventions 2023

### Membres présents :

Monsieur Pierre DISCHINGER (maire), Monsieur Roland GIANTI (adjoint au Maire et Président de la Commission), Monsieur Marc WIOLAND (adjoints au Maire), Mesdames Antoinette STRAUMANN et Carla BRUNETTI (adjointes au maire), Mesdames Claude MULLER et Céline PARMENTIER (conseillères municipales) et Monsieur Christian FINANCE (conseiller municipal), et Madame Laurie COUOT (agent en charge des animations).

### Membres absents :

Madame Monique MARTIN (adjointe au maire), Monsieur Jean-François WOLLBRETT (adjoint au maire), Messieurs Julien HUZINGER, Pascal LAEMMEL, Richard FEURER, Jean-Daniel CHAPOT (conseillers municipaux) et Madame Camille LANDWERLIN (conseillère municipale).

Monsieur GIANTI, président de la commission, après avoir souhaité une cordiale bienvenue, passe à l'ordre du jour :

### 1. Demandes de subventions 2023

Treize associations sportives ont présenté une demande de subvention d'aide au fonctionnement au titre de l'année 2022 (sur les trente associations sportives inscrites à Munster). Le bilan détaillé de l'année 2021, le budget prévisionnel pour l'année 2022 et l'état de la trésorerie (fonds disponibles).

L'ensemble des propositions faites par la Commission Sport sera réexaminé et voté en Conseil Municipal lors de la préparation du budget primitif au mois de mars 2022.

Association	Subvention 2022		Subvention 2023		Informations
	Demandée	Accordée	Demandée	Proposée	
<b>Amis de la nature Judo</b>	<b>6 000 €</b> 3 000 € Fonctionnement 3 000 € Investissement	<b>1 000 €</b> (+ subv. Jeunes licenciés)	<b>7 000 €</b> 2 000 € Fonctionnement 5 000 € Investissement	<b>1 000 €</b> (+ subv. Jeunes licenciés)	<p><i>Membres actifs : 104 (+47)</i> <i>Dont licenciés : 82 (+44)</i> <i>Autres : 22 17 (+8)</i> <i>Munsteriens : 27 %</i></p> <p><b>Objets de la demande</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Maintien d'une cotisation minimale (inchangée depuis 14 ans) accessible à tous les revenus</li> <li>&gt; Prêts gracieux de Kimonos du club</li> <li>&gt; Récompenses (médaillles, coupes)</li> <li>&gt; Cadeaux de Noël à tous les licenciés : plaid floqué « Judo Munster »</li> <li>&gt; Déplacements en compétition nationales et internationales</li> <li>&gt; Achats d'appareils de musculation pour les compétiteurs adolescents et adultes</li> <li>&gt; Approche du haut-niveau pour les entraîneurs et les grands compétiteurs (stage de 2 jours à Paris) : contacts, partenariats, apprentissage...</li> <li>&gt; Achat de tapis de chute (remplacement)</li> </ul>

Association	Subvention 2022		Subvention 2023		Informations
	Demandée	Accordée	Demandée	Proposée	
					<p>&gt; Changement de structure du tatami (coût environ 10 000 €)</p> <p><b>Réalisations/Manifestations 2022</b></p> <p>&gt; Fête de Noël avec enfants et parents avec cadeaux à tous les licenciés</p> <p>&gt; Challenge ERTLE</p> <p>&gt; Compétition District, en partenariat avec la Communauté de Communes</p> <p>&gt; Participation au défilé de la Fête Nationale, en partenariat avec la Ville</p> <p>&gt; Fête du judo avec démonstrations (en interne)</p> <p>&gt; Fête de fin de saison : barbecue avec les enfants et parents (en interne)</p> <p>&gt; 2 semaines de découverte/initiation à la pratique du judo, en partenariat avec la Communauté de Communes</p> <p>&gt; Présence active de l'association à d'autres manifestations initiées par la Ville</p> <p><b>Projets 2023</b></p> <p>&gt; Fête de Noël avec les enfants et les parents (en interne)</p> <p>&gt; Challenge ERTLE</p> <p>&gt; Compétition District, en partenariat avec la Communauté de Communes</p> <p>&gt; Tenue d'un stand et démonstrations lors de la Journée des associations, en partenariat avec la Ville</p> <p>&gt; Participation au défilé de la Fête Nationale, en partenariat avec la Ville</p> <p>&gt; Fête du judo avec démonstrations (en interne)</p> <p>&gt; Fête de fin de saison : barbecue avec les enfants et parents (en interne)</p> <p>&gt; 2 semaines de découverte/initiation à la pratique du judo, en partenariat avec la Communauté de Communes</p> <p>&gt; Déplacement pour des compétitions nationales et européennes</p> <p>&gt; Présence active de l'association à d'autres manifestations initiées par la Ville de Munster</p> <p><b>Avantages en nature accordés par la Mairie</b> Néant</p> <p><b>Charges annuelles :</b> 24 535 € <b>Recettes annuelles :</b> 24 535 € <b>Résultat :</b> 0 €</p> <p><b>Etat de la trésorerie (fonds propres disponibles)</b></p> <p>&gt; 8 930 € (Compte commun à toutes les sections : Judo, Ski alpin et randonnées)</p>
Amis de la nature Ski Alpin	<p><b>3 500 €</b></p> <p>1 000 € Fonctionnement 2 500 € Investissement</p>	<p><b>1 000 €</b> (+ subv. Jeunes licenciés)</p>	<p><b>3 500 €</b></p> <p>2 000 € Fonctionnement 1 500 € Investissement</p>	<p><b>1 000 €</b> (+ subv. Jeunes licenciés)</p>	<p>Membres actifs : 114 (+7) Dont licenciés : 102 (+11) Autres : 12 (+4) Munstériens : 10 %</p> <p><b>Objets de la demande</b></p> <p>&gt; Organisation des séances d'entraînement (mercredis et samedis) sur le massif au</p>

Association	Subvention 2022		Subvention 2023		Informations
	Demandée	Accordée	Demandée	Proposée	
					<p>Schnepfenried, Gaschney, Tanet à la Bresse et des séances d'entraînement physique à l'automne.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Organisation d'une 10ème de stages dans les Vosges, les Alpes Suisses et en Autriche.</li> <li>&gt; Déplacements des compétiteurs sectionnés sur le circuit des compétitions nationales. Groupe compétition de 20 jeunes.</li> </ul> <p>27 podiums coupe d'Alsace, 28 victoires et 49 podiums Massif des Vosges, 2 victoires et 7 podiums en courses internationales et 3 victoires et 2 podiums en championnat de France.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Organisation de 10 sorties mercredis des neiges et remise des médailles aux 48 jeunes inscrits.</li> <li>&gt; Frais kilométriques (entraînements et compétitions)</li> <li>&gt; Entretien de la camionnette</li> <li>&gt; Renouvellement du matériel et du stock de piquets</li> </ul> <p><b>Réalisations/Manifestations 2022</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 3 courses au Schnepfenried</li> <li>&gt; Mémorial Schandené et Mémorial Kling</li> <li>&gt; Participation à la découverte des associations et Fête nationale</li> </ul> <p><b>Projets 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Organisation des courses habituelles</li> <li>&gt; Participation à la découverte des associations et Fête nationale</li> </ul> <p><b>Avantages en nature accordés par la Mairie</b> Néant</p> <p><b>Charges annuelles : 32 843 €</b> <b>Recettes annuelles : 32 843 €</b> <b>Résultat : 0 €</b></p> <p><b>Etat de la trésorerie (fonds propres disponibles)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 8 930 € (Compte commun à toutes les sections : Judo, Ski alpin et randonnées)</li> </ul>
ASM Football	<p><b>8 000 €</b></p> <p>5 000 € Fonctionnement 3 000 € Investissement</p>	<p><b>5 000 €</b> (+ subv. Jeunes licenciés)</p>	<p><b>8 000 €</b></p> <p>5 000 € Fonctionnement 3 000 € Investissement</p>	<p>À définir (en fonction du terrain synthétique)</p>	<p><i>Membres actifs : 212 (+25)</i> <i>Dont licenciés : 212 (+25)</i> <i>Autres : 0</i> <i>Munstériens : 54 %</i></p> <p><b>Objets de la demande</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Hausse des dépenses liées essentiellement au frais d'arbitrage devenus plus important du fait que les équipes sénières sont en division de district 3 et 6 et en division de Régional 3 pour l'équipe de fanion.</li> <li>&gt; Achat de matériel (environ 8 400 €) ballons, shorts, chaussettes notamment pour la section jeune que nous avons repris suite à la dissolution de l'entente « Vallée Verte ».</li> </ul> <p><b>Réalisations/Manifestations 2022</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Marché aux puces avec l'amicale de boules</li> <li>&gt; Fête de la bière</li> <li>&gt; 2 fêtes de la tarte flambée</li> </ul> <p><b>Projets 2023</b></p>

Association	Subvention 2022		Subvention 2023		Informations
	Demandée	Accordée	Demandée	Proposée	
					<p>&gt; Organisation de 2 fêtes de la tarte flambée en été</p> <p>&gt; Organisation d'un marché aux puces en partenariat avec l'amicale de boules</p> <p>&gt; Organisation d'une fête de la bière</p> <p>&gt; 2 tournois de belote</p> <p>&gt; Festival des fromages</p> <p><b>Avantages en nature accordés par la Mairie</b></p> <p>&gt; Club House</p> <p>&gt; Stade du Leymel</p> <p>Coût des avantages recensés pour l'année 2022 : 834,00 €</p> <p><b>Charges annuelles</b> : 85 061 €</p> <p><b>Recettes annuelles</b> : 101 389 €</p> <p><b>Résultat</b> : 16 327 €</p> <p><b>État de la trésorerie (fonds propres disponibles)</b></p> <p>&gt; 52 951 €</p>
<b>Handball Club</b>	<p><b>2 500 €</b></p> <p>2 500 € Fonctionnement</p> <p>0 € Investissement</p>	<p><b>2 000 €</b></p>	<p><b>2 500 €</b></p> <p>2 500 € Fonctionnement</p> <p>0 € Investissement</p>	<p><b>2 000 €</b></p>	<p><i>Membres actifs : 163 (-12)</i></p> <p><i>Dont licenciés : 163 (-12)</i></p> <p><i>Autres : 0</i></p> <p><i>Munstériens : 21 %</i></p> <p><b>Objets de la demande</b></p> <p>&gt; Achat de matériel pour les équipes (chasubles, ballons, plots, maillots...) et participer à la gestion courante du club</p> <p><b>Réalisations/Manifestations 2022</b></p> <p>&gt; Buvette lors de la fête de la musique</p> <p><b>Projets 2023</b></p> <p>&gt; Manifestation estivale à définir</p> <p>Participation aux animations de la ville :</p> <p>&gt; Journée des associations</p> <p>&gt; Fête de la musique (buvette)</p> <p><b>Avantages en nature accordés par la Mairie</b></p> <p>&gt; COSEC à Munster (CCVM)</p> <p><b>Charges annuelles</b> : 9 747 €</p> <p><b>Recettes annuelles</b> : 9 535 €</p> <p><b>Résultat</b> : - 212 €</p> <p><b>État de la trésorerie (fonds propres disponibles)</b></p> <p>&gt; 8 527 € (relevé du 5 décembre 2022)</p>
<b>Karaté Club</b>	<p><b>5 000 €</b></p> <p>2 000 € Fonctionnement</p> <p>3 000 € Investissement</p>	<p><b>1 000 €</b></p>	<p><b>5 000 €</b></p> <p>2 000 € Fonctionnement</p> <p>3 000 € Investissement</p>	<p><b>1 000 €</b></p>	<p><i>Membres actifs : 85 (-13)</i></p> <p><i>Dont licenciés : 82 (-15)</i></p> <p><i>Autres : 0</i></p> <p><i>Munstériens : 21 %</i></p> <p><b>Objets de la demande</b></p> <p>&gt; Achat de protections individuelles pour les jeunes compétiteurs (1 500 €)</p> <p>&gt; Achat de matériel pédagogique pour les enfants (protections individuelles et outils pédagogiques (1 500 €))</p>

Association	Subvention 2022		Subvention 2023		Informations
	Demandée	Accordée	Demandée	Proposée	
					<p>&gt; Renouvellement de matériel vétuste spécifique au karaté (1 000 €) &gt; Organisation de 2 stages avec des experts fédéraux (3 600 €)</p> <p><b>Réalisations/Manifestations 2022</b> &gt; Journée portes ouvertes en septembre &gt; Participation à la Journée citoyenne (cuisine, entretien poulailler et sentiers), Découverte des associations, Fête national et Fête de la musique (buvette). &gt; Organisation d'une compétition départementale en mai &gt; Animations d'été avec la CCVM</p> <p><b>Avantages en nature accordés par la Mairie</b> &gt; Mise à disposition du Dojo Coût des avantages recensés pour l'année 2022 : 4 005 €</p> <p><b>Projets 2023</b> Souhait de participer aux manifestations de la ville : &gt; Découverte des associations &gt; Journée Citoyenne &gt; Fête de la musique &gt; Fête nationale &gt; Fête des lumières et des lanternes</p> <p><b>Charges annuelles</b> : 16 550 € <b>Recettes annuelles</b> : 15 080 € <b>Résultat</b> : 1 470 €</p> <p><b>État de la trésorerie (fonds propres disponibles)</b> &gt; 1 478 €</p>
La Munsterienne	<p><b>9 000 €</b></p> <p>6 000 € Fonctionnement</p> <p>3 000 € Investissement</p>	<p><b>3 000 €</b> (+ subv. Jeunes licenciés)</p>	<p><b>9 000 €</b></p> <p>5 000 € Fonctionnement</p> <p>4 000 € Investissement</p>	<p><b>3 000 €</b> (+ subv. Jeunes licenciés)</p>	<p><i>Membres actifs : 140 (+41)</i> <i>Dont licenciés : 140 (+41)</i> <i>Autres : 0</i> <i>Munstériens : 24 %</i></p> <p><b>Objets de la demande</b> &gt; Maintien du cadre professionnel d'Etat (grâce à ce cadre le club est reconnu au niveau national, et permet d'amener des sportifs à haut-niveau avec une ambition internationale). &gt; Souhait de maintenir le club au niveau DN1 &gt; Engagement au niveau Fédéral des compétitions féminines</p> <p><b>Réalisations/Manifestations 2022</b> &gt; Organisation des compétitions &gt; Participation aux manifestations de la ville &gt; Action pour trouver des fonds (calendrier, vente de chocolats, recherche de sponsors...)</p> <p><b>Projets 2023</b> &gt; Organisation des compétitions &gt; Participation aux manifestations de la ville &gt; Organisation de journées olympiques avec les écoles primaires du Canton</p> <p><b>Avantages en nature accordés par la Mairie</b> &gt; Mise à disposition du Dojo, salle spécialisés et salle de réunion</p>

Association	Subvention 2022		Subvention 2023		Informations
	Demandée	Accordée	Demandée	Proposée	
					<p>Coût des avantages recensés pour l'année 2022 : 11 618,00 €</p> <p><b>Charges annuelles</b> : 42 389 €  <b>Recettes annuelles</b> : 45 476 €  <b>Résultat</b> : 3 087 €</p> <p><b>État de la trésorerie (fonds propres disponibles)</b>  &gt; 97 461 €</p>
<b>Tennis Club Munster</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b> (+ subv. Jeunes licenciés)	<b>1 000 €</b> Fonctionnement	<b>1 000 €</b> (+ subv. Jeunes licenciés)	<p><i>Membres actifs</i> : 74 (-2)  <i>Dont licenciés</i> : 74 (-2)  <i>Autres</i> : 0  <i>Munstériens</i> : 21%</p> <p><b>Objets de la demande</b>  &gt; Achat de balles et petites fournitures pour l'école de tennis et jeunes compétiteurs, ainsi que des équipements pour les cours et le club house.</p> <p><b>Réalisations/Manifestations 2022</b>  &gt; Organisation d'un tournoi adultes (annulés Covid-19)  &gt; Organisation d'un tournoi jeunes (annulés Covid-19)  &gt; Participation aux championnats d'été jeunes et adultes, hommes et femmes  &gt; Participation aux championnats d'automne hommes et femmes vétérans (+45 ans)  &gt; Journée d'animation et de tournoi interne pour les jeunes</p> <p><b>Projets 2023</b>  &gt; Organisation d'un tournoi jeunes  &gt; Organisation d'un tournoi adultes  &gt; Organisation d'un tournoi interne cet hiver  &gt; Organisation d'une journée double surprise  &gt; Participation aux championnats d'été jeunes et adultes, hommes et femmes  &gt; Participation championnats d'automne hommes et femmes vétérans (+45 ans)  &gt; Tournoi multi-chances, hommes femmes en simple et en double  &gt; Tournoi multi-chances jeunes</p> <p><b>Avantages en nature accordés par la Mairie</b>  &gt; Terrains de tennis rue du Nagelstall  Coût des avantages recensés pour l'année 2022 : 180,00 €</p> <p><b>Charges annuelles</b> : 19 591 €  <b>Recettes annuelles</b> : 12 407 €  <b>Résultat</b> : - 5 344 €</p> <p><b>État de la trésorerie (fonds propres disponibles)</b>  &gt; 28 204 €</p>
<b>Volley-ball club</b>	<b>1 000 €</b> Fonctionnement	<b>1 000 €</b> Fonctionnement	<b>2 500 €</b> 1 500 € Fonctionnement	<b>1 000 €</b> Fonctionnement	<p><i>Membres actifs</i> : NC  <i>Dont licenciés</i> : NC  <i>Autres</i> : NC  <i>Munstériens</i> : 11</p> <p><b>Objets de la demande</b></p>

Association	Subvention 2022		Subvention 2023		Informations
	Demandée	Accordée	Demandée	Proposée	
		(+ subv. Jeunes licenciés)	1 000 € Investissement	(+ subv. Jeunes licenciés)	<p>&gt; Ecole de volley samedi matin, découverte, apprentissage maîtrise du jeu (filles et garçons) &gt; Achat de nouveaux ballons seniors</p> <p><b>Réalisations/Manifestations 2022</b> &gt; Participation à la découverte des associations &gt; Organisation de tournoi dans la Vallée (juin)</p> <p><b>Projets 2023</b> &gt; Participation à la découverte des associations &gt; Organisation de tournoi dans la Vallée (mai/juin 2023)</p> <p><b>Avantages en nature accordés par la Mairie</b> &gt; Cosec Munster (CCVM)</p> <p><b>Charges annuelles</b> : 3 990 € <b>Recettes annuelles</b> : 3 870 € <b>Résultat</b> : - 120 €</p> <p><b>État de la trésorerie (fonds propres disponibles)</b> 8 036 €</p>
Les archers de la Vallée de Munster	500 € Investissement	500 €	800 € Investissement	500 €	<p><i>Membres actifs</i> : 28 (+0) <i>Dont licenciés</i> : 28 (+0) <i>Autres</i> : - <i>Munstériens</i> : 40 %</p> <p><b>Objets de la demande</b> &gt; Achat et renouvellement de matériel de cibles</p> <p><b>Réalisations/Manifestations 2022</b> &gt; Participation à la découverte des associations &gt; Organisation de compétitions &gt; Championnat de France sport-adapté</p> <p><b>Projets 2023</b> &gt; Organisation de compétitions internes et externes &gt; Participation à la journée des associations &gt; Projet de ports ouvertes certains dimanche</p> <p><b>Avantages en nature accordés par la Mairie</b> &gt; Cosec Munster (CCVM)</p> <p><b>Charges annuelles</b> : 1 970 € <b>Recettes annuelles</b> : 3 101 € <b>Résultat</b> : 1 131 €</p> <p><b>État de la trésorerie (fonds propres disponibles)</b> &gt; 7 201 €</p>
Association Oxygène	1 300 € 500 € Fonctionnement 800 € Investissement	500 €	1 400 € 600 € Fonctionnement 800 € Investissement	À définir (en fonction du coût de l'accès à la porte)	<p><i>Dont licenciés</i> : 57 (-8) <i>Autres</i> : - <i>Munstériens</i> : 65 %</p> <p><b>Objets de la demande</b> &gt; Achat de 2 steppers (1 700 €)</p> <p><b>Réalisations/Manifestations 2022</b> Néant</p>

Association	Subvention 2022		Subvention 2023		Informations
	Demandée	Accordée	Demandée	Proposée	
					<p><b>Projets 2023</b>  &gt; Participation à la Journée citoyenne  <b>Avantages en nature accordés par la Mairie</b>  &gt; Salle de sport au-dessus du gymnase</p> <p><b>Charges annuelles</b> : 3 802 €  <b>Recettes annuelles</b> : 1 635 €  <b>Résultat</b> : - 2 167 €</p> <p><b>État de la trésorerie (fonds propres disponibles)</b>  &gt; 4 299 €</p>
<b>Munster Bike Club</b>	<b>3 000 €</b>  1 500 € <small>Fonctionnement</small> 3 500 € <small>Investissement</small>	<b>1 000 €</b>  (+ subv. Jeunes licenciés)	<b>3 000 €</b>  2 000 € <small>Fonctionnement</small> 1 000 € <small>Investissement</small>	<b>1 000 €</b>  (+ subv. Jeunes licenciés)	<p><i>Membres actifs</i> : 92 (+2)  <i>Dont licenciés</i> : 89 (+1)  <i>Autres</i> : 20 (+0)  <i>Munstériens</i> : 19 % soit 18</p> <p><b>Objets de la demande</b>  &gt; Organisation de compétitions  &gt; Organisation de stages pour les jeunes  &gt; Formations secourisme pour les encadrants  &gt; Formation handicap  &gt; Déplacement pour les championnats nationaux  &gt; Achat de matériel pour les entraînements  &gt; Frais pour l'organisation du Cyclo-cross national FSGT en janvier 2022.</p> <p><b>Réalisations/Manifestations 2022</b>  &gt; Championnat national Cyclo-Cross en janvier  &gt; Super cup le 7 mai  &gt; Cyclocross « Big Mat » 29 octobre</p> <p><b>Projets 2023</b>  &gt; Super cup en avril  &gt; Cyclocross « Big Mat » en novembre</p> <p><b>Avantages en nature accordés par la Mairie</b>  Néant</p> <p><b>Charges annuelles</b> : 3 802 €  <b>Recettes annuelles</b> : 1 635 €  <b>Résultat</b> : - 2 167 €</p> <p><b>État de la trésorerie (fonds propres disponibles)</b>  &gt; 26 822 €</p>
<b>Association Munster Escalade</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>  (+ subv. jeunes licenciés)	<b>1 570 €</b>  <small>Investissement</small>	<b>1 570 €</b>  (+ subv. jeunes licenciés)	<p><i>Membres actifs</i> : 132 (+23) par rapport à 2021  <i>Dont licenciés</i> : 128 (+23) par rapport à 2021  <i>Autres</i> : 0  <i>Munstériens</i> : 20 %</p> <p><b>Objets de la demande</b>  &gt; Renouvellement de toutes les cordes et de 5 casques pour des raisons de sécurité.</p> <p><b>Réalisations/Manifestations 2022</b>  &gt; Sortie des jeunes dans une salle spécialisée  &gt; Journée Féminisme à l'occasion de la journée de la femme  &gt; Étape de la coupe d'Alsace (microbes, poussins, benjamin)  &gt; Participation à la découverte des associations  &gt; Inauguration du nouveau mur d'escalade et portes ouvertes</p>

Association	Subvention 2022		Subvention 2023		Informations
	Demandée	Accordée	Demandée	Proposée	
					<p>&gt; Sortie sur le site naturel (Baume les Dames) pour les grimpeurs autonomes            &gt; Fête de l'escalade pour les jeunes grimpeurs et les autonomes            &gt; Soirée vin nouveau            &gt; Soirée halloween</p> <p><b>Projets 2023</b>            &gt; Fête de Noël pour les licenciés            &gt; Sortie au Gaschney pour les grimpeurs autonomes            &gt; Sortie sur site naturel pour les jeunes grimpeurs            &gt; Fête de l'escalade pour les jeunes grimpeurs et les autonomes            &gt; Participation à la découverte des associations</p> <p><b>Avantages en nature accordés par la Mairie</b>            &gt; Mise à disposition de la partie escalade, rue du Dr Heid            Coût des avantages recensés pour l'année 2022 : 10 627,00 €</p> <p><b>Charges annuelles</b> : 13 071 €  <b>Recettes annuelles</b> : 15 174 €  <b>Résultat</b> : 2 103 €</p> <p><b>État de la trésorerie (fonds propres disponibles)</b>            &gt; 26 822 €</p>
Société Munstérienne de Tir	0 €	0 €	1 200 € Investissement	1 200 €	<p><i>Membres actifs : 50</i>  <i>Dont licenciés : 33</i>  <i>Autres : 0</i>  <i>Munstériens : 18 %</i></p> <p><b>Objets de la demande</b>            &gt; Entretien du matériel et réparations onéreuses pour les moteurs des rameneurs électriques (1 200 € pour 3 moteurs)</p> <p><b>Réalisations/Manifestations 2022</b>            &gt; Deux semaines de stage découverte pour les jeunes avec la CCVM            &gt; Portes ouvertes avec repas et concert            &gt; Concours FFT            &gt; Concours de tir inter-entreprise            &gt; Ouverture au public tous les dimanche matin de 9h à 12h</p> <p><b>Projets 2023</b>            &gt; Deux semaines de stage découverte pour les jeunes avec la CCVM            &gt; Portes ouvertes avec repas et concert            &gt; Concours FFT            &gt; Concours de tir inter-entreprise            &gt; Ouverture au public tous les dimanche matin de 9h à 12h            &gt; Participation aux Jeudis du Parc Hartmann</p> <p><b>Avantages en nature accordés par la Mairie</b>            &gt; Néant</p> <p><b>Charges annuelles</b> : 2 952 €  <b>Recettes annuelles</b> : 5 854 €  <b>Résultat</b> : 2 952 €</p>

Association	Subvention 2022		Subvention 2023		Informations
	Demandée	Accordée	Demandée	Proposée	
					État de la trésorerie (fonds propres disponibles) > 10 796 €

**Les associations suivantes n'ont pas demandé de subvention (par rapport à l'année 2022) : l'Amicale de boules et le Sprinter Club.**

Pour chaque association, s'ajoute à cette subvention, une contribution par jeune licencié, dont le montant est équivalent au montant versé par la Collectivité Européenne d'Alsace. Ce complément est versé si une demande de subvention est effectuée par le club à la CEA.

Les subventions de l'ASM Football et l'association Oxygène reste en attente en fonction des investissements effectués par la ville pour ces associations.

Le montant des subventions versées aux associations sportives en 2022 s'élevait à 20 500 €. Pour l'année 2023, le montant total des subventions proposées par la Commission Sport est de **14 270 €**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

### **8.3 Rapport de la Commission culture du 17 février 2023 – Demandes de subventions 2023**

#### **Présents :**

Monsieur Pierre DISCHINGER, Maire, Monsieur Marc WIOLAND, adjoint et président de la commission, Monsieur Roland GIANTI, adjoint au maire, Mesdames Monique MARTIN, Antoinette STRAUMANN, Carla BRUNETTI et Laurence SCHNEIDER adjointes au maire, Madame Maud GRUNENBERGER, conseillère municipale, Monsieur Christian Finance, conseiller municipal.

#### **Absents :**

Jean-François WOLLBRETT adjoint au maire, Mesdames Sandrine SCHMITT, Céline PARMENTIER et Camille LANDWERLIN conseillères municipales, Messieurs Julien HUNZINGER, Pierre KLINGER et Richard FEURER conseillers municipaux.

Monsieur WIOLAND, président de la commission, après avoir souhaité une cordiale bienvenue, passe à l'ordre du jour :

### **1. Demandes de subventions 2023**

Neuf associations ont présenté une demande de subvention d'aide au fonctionnement au titre de l'année 2023. Le bilan détaillé de l'année 2022 et le budget de l'année 2023 étaient joints aux demandes.

La commission, après débat, propose de verser les subventions de la manière suivante (l'ensemble des demandes seront réexaminées en réunion Maire-Adjoints puis par le Conseil municipal lors du vote du budget primitif).

Association	Subvention 2022		Subvention 2023		Informations
	Demandée	Accordée	Demandée	Proposée	
À livre ouvert	900 €	300 €	900 €	300 €	<b>Objets de la demande</b> > Organisation d'un forum du livre jeunesse (seconde édition) à la salle de la Laub 1 <sup>er</sup> et 2 avril. > Venue d'auteurs, illustrateurs : frais de déplacements et frais des intervenants. Travail en amont auprès des écoles pour un concours de couverture de livres. <b>Réalisations/Manifestations 2022</b> > Organisation de la bourse aux livres > Forum du livre jeunesse en avril > Heures mensuelles des histoires à la médiathèque > Nuit de l'écriture au lycée <b>Projets 2023</b> > Reprise des « heures du conte » tous les mois à la Médiathèque. > Reprise des actions auprès des EHPAD

Association	Subvention 2022		Subvention 2023		Informations
	Demandée	Accordée	Demandée	Proposée	
					<p>&gt; La nuit de l'écriture au collège en avril &gt; Un week-end sur le thème des livres jeunesse, salle de la Laub les 1 et 2 avril avec la présence d'écrivains, d'illustrateurs, des contes pour petits et pour adultes.</p> <p><b>Nombre de membres</b> 32 (dont 62 % de Munstériens)</p> <p><b>Avantages en nature accordés par la Mairie</b> &gt; Mise à disposition des salles &gt; Location gracieuse d'un local &gt; Photocopies <b>Soit 850,50 € au total</b></p> <p>&gt; <b>Charges annuelles</b> : 3 210,63 € &gt; <b>Recettes annuelles</b> : 2 548,38 € <b>Résultat</b> : - 662,25 €</p> <p><b>État de la trésorerie (fonds propres disponibles)</b> &gt; 3 711,79 €</p>
Cercle généalogique	500 €	300 €	300 €	300 €	<p><b>Objets de la demande</b> &gt; Investissement en documentation (revues livres) Aide exceptionnelle aux frais de publication des recensements de l'entre-deux-guerres des communes du canton de Munster.</p> <p><b>Réalisations/Manifestations 2022</b> &gt; Participation aux journées du patrimoine</p> <p><b>Projets 2023</b> &gt; Participation à la journée des associations &gt; Participation aux journées du patrimoine &gt; Participation au « Festival du Livre » de Colmar</p> <p><b>Nombre de membres</b> 26 (Munstériens : non précisé)</p> <p><b>Avantages en nature accordés par la Mairie</b> &gt; Locaux (avec la Société d'Histoire) <b>Soit 117,00 € au total</b></p> <p><b>Charges annuelles</b> : 962,16 € <b>Recettes annuelles</b> : 1 449,66 € <b>Résultat</b> : 507,50 €</p> <p><b>Etat de la trésorerie (fonds propres disponibles)</b> &gt; 2 306 €</p>
Chorale Chanteval	1 200 €	0 €	1 200 €	300 €	<p><b>Objets de la demande</b> &gt; 40<sup>ème</sup> anniversaire de la chorale, rassemblement d'autres chorales pour l'organisation d'un grand concert &gt; Achat de partitions neuves et frais de déplacements et locations de salles (Plus de subvention depuis 2 ans)</p>

Association	Subvention 2022		Subvention 2023		Informations
	Demandée	Accordée	Demandée	Proposée	
					<p><b>Réalisations/Manifestations 2022</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Concert du 23 avril à l'église protestante de Munster</li> <li>&gt; Participation à la journée des associations</li> <li>&gt; Participation au défilé du 14 juillet</li> </ul> <p><b>Projets 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Concert le 13 mars 2023 à Bergholz-Zell</li> <li>&gt; Grand concert anniversaire à l'église protestante de Munster et du cœur d'hommes de Griesbach</li> </ul> <p><b>Nombre de membres</b> 25 (dont 10 Munstériens)</p> <p><b>Avantages en nature accordés par la Mairie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Photocopies</li> </ul> <p><b>Soit 45,00 € au total</b></p> <p><b>Charges annuelles :</b> 2 674,24 €  <b>Recettes annuelles :</b> 1 875,72 €  <b>Résultat :</b> - 798,52 €</p> <p><b>Etat de la trésorerie (fonds propres disponibles)</b>  &gt; 4 867,89 €</p>
<b>Ecole de Musique et de Danse de la Vallée de Munster</b>	<p><b>1 500 €</b></p> <p>+ 5 360 € Ecolage pour 67 élèves) (80 € / jeune élève)</p>	<p><b>1 500 €</b></p> <p>Au regard de l'intérêt intercommunal de l'association, les photocopies devront être faites à la CCVM</p>	<p>Investissement : <b>1 500 €</b>  Fonctionnement : <b>5 200 €</b>  <b>Soit 80€/élève pour les 65 élèves munstériens</b></p>	<p>Investissement : <b>1 500 €</b>  Fonctionnement : <b>5 200 €</b> soit <b>80€/élève pour les 65 élèves munstériens</b></p>	<p><b>Objets de la demande</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Subvention allouée aux élèves habitant la commune à hauteur de 80 € par élève, montant aligné sur la subvention du Conseil Départemental Cette subvention sera intégralement déduite des écolages payés par les élèves au 3<sup>ème</sup> trimestre.</li> </ul> <p><b>Réalisations/Manifestations 2022</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 29 événements (Mardi musique, animations au petit manoir, cérémonies patriotiques, auditions, fête de la musique, carnaval des enfants, concerts divers...)</li> </ul> <p><b>Projets 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 29 événements pour l'année scolaire 2021/2022 (Mardi musique, animations au petit manoir, cérémonies patriotiques, auditions, fête de la musique, carnaval des enfants, concerts divers...)</li> </ul> <p><b>Avantages en nature accordés par la Mairie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Mise à disposition de la salle de la Laub et salle des fêtes pour les animations.</li> </ul> <p><b>Soit 45,00 € au total</b></p> <p><b>Nombre de membres</b> 223 (dont 29 % de Munstériens)</p> <p><b>Etat de la trésorerie (fonds propres disponibles)</b>  &gt; En attente du dossier suite à leur AG</p>

Association	Subvention 2022		Subvention 2023		Informations
	Demandée	Accordée	Demandée	Proposée	
Société d'Histoire du Val et de la Ville de Munster	1 400 €	1 400 €	1 500 €	1 000 €	<p><b>Objets de la demande</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Publication de l'annuaire 2022 en fin d'année (depuis 1927).</li> <li>&gt; Aide à l'affranchissement et à l'envoi par la poste de l'annuaire.</li> </ul> <p><b>Réalisations/Manifestations 2022</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Journées européennes du patrimoine et visites guidées</li> <li>&gt; Fête de la transhumance et de la tourte</li> <li>&gt; Journée des associations</li> <li>&gt; Publication d'ouvrages et de l'annuaire.</li> </ul> <p><b>Projets 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Journées européennes du patrimoine et visites guidées</li> <li>&gt; Journée des associations</li> <li>&gt; Cycle de conférences de janvier à mars 2023</li> <li>&gt; Publication d'ouvrages</li> </ul> <p><b>Nombre de membres</b> 255 (Munstériens NC)</p> <p><b>Avantages en nature accordés par la Mairie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Locaux</li> </ul> <p><b>Soit 850,50 € au total</b></p> <p><b>Charges annuelles</b> : 15 258,96 €  <b>Recettes annuelles</b> : 17 226,83 €  <b>Résultat</b> : 1 967,87 €</p> <p><b>État de la trésorerie (fonds propres disponibles)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 26 932,63 €</li> </ul>
Paroles Balafons	22 575 €	1 500 €	1 200 €	1 200 €	<p><b>Objets de la demande</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Pour l'organisation du Festival « Folk &amp; Fusion Musics » à Munster : activités ludiques, ateliers, concerts en salle et déambulation du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2023. Spectacle en déambulation prévu lors du marché de Pentecôte le 29 mai.</li> </ul> <p><b>Réalisations/Manifestations 2022</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 1<sup>ère</sup> édition du festival « Folk &amp; Fusion Musics » à Munster</li> <li>&gt; Concerts à la médiathèque, à l'église et sur le parvis de l'église protestante.</li> </ul> <p><b>Projets 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Organisation d'un festival « Folk &amp; Fusion Music » à Munster, activités ludiques, ateliers, concerts en salle et déambulation du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2023. Spectacle en déambulation prévu lors du marché de Pentecôte le 29 mai.</li> </ul> <p><b>Nombre de membres</b> 19 dont 12 munstériens</p> <p><b>Avantages en nature accordés par la Mairie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Salle de la Laub</li> <li>&gt; Salle des fêtes</li> </ul>

Association	Subvention 2022		Subvention 2023		Informations
	Demandée	Accordée	Demandée	Proposée	
					<p>&gt; Espace public - Marché de Pentecôte <b>Soit 39,00 € au total</b></p> <p><b>Charges annuelles : 13 593 €</b> <b>Recettes annuelles : 11 504,34 €</b> <b>Résultat : - 2 089 €</b></p> <p><b>État de la trésorerie (fonds propres disponibles)</b> &gt; 909,39 €</p>
Do un Dert Ici et ailleurs, l'Art en lien	800 €	500 €	1 000 €	500 € + 500 € sous condition que le Festival ait lieu	<p><b>Objets de la demande</b></p> <p>&gt; Organisation d'ateliers culturels, de sorties culturelles pour un public en précarité, d'ici et d'ailleurs, avec le souci du lien intergénérationnel.</p> <p>&gt; Bibliothèque de rue et animations dans le quartier du Badischhof pour amener les habitants de ce quartier vers la culture (médiathèque, cinéma, associations solidaires).</p> <p>&gt; Edition d'un livre de cuisines, contes et coutumes d'ici et d'ailleurs.</p> <p><b>Réalisations/Manifestations 2022</b></p> <p>&gt; Ateliers cuisines du monde (avec coup d'pouce) une fois par mois</p> <p>&gt; Ateliers vannerie avec les enfants de Caritas, famille du Cada et les résidents du Petit manoir.</p> <p>&gt; Participation à l'opération rempotage avec un atelier.</p> <p>&gt; Atelier poterie avec les enfants de l'aide aux devoirs de caritas et familles du CADA</p> <p>&gt; Intervention au périscolaire, autour de contes et musique</p> <p>&gt; Festival « Do Un Dert »</p> <p>&gt; Spectacles à l'espace St-Grégoire et Médiathèque</p> <p>&gt; Participation au Festival de Contes</p> <p>&gt; Participation à l'exposition de la Compagnie des Ô à la médiathèque.</p> <p>&gt; Rencontre culturelle entre les familles du CADA et Caritas et l'association des Femmes-Relais de Mulhouse.</p> <p><b>Projets 2023</b></p> <p>&gt; Festival « Do un Dert » 2023 en partenariat avec la ville de Munster dans le cadre des Jeudis du Parc Hartmann ».</p> <p>&gt; Bibliothèque de rue et animations dans le quartier du Badischhof pour amener les habitants de ce quartier vers la culture (médiathèque, cinéma, associations solidaires).</p> <p>&gt; Participation à la journée des associations</p> <p>&gt; Participation à la journée citoyenne</p> <p><b>Nombre de membres</b> 23 (dont 30% Munstériens)</p> <p><b>Avantages en nature accordés par la Mairie</b></p> <p>&gt; Mise à disposition des locaux :</p>

Association	Subvention 2022		Subvention 2023		Informations
	Demandée	Accordée	Demandée	Proposée	
					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cuisine solidaire (espace blanche Hartmann)</li> <li>- Salle St Grégoire</li> <li>- Impression des flyers</li> <li>- Personnel communal pour les jeudis du parc Hartmann</li> <li>- Fourniture de terreau et de plantes vertes pour les ateliers</li> </ul> <p><b>Soit 306,00 € au total</b></p> <p><b>Charges annuelles : 6 066,70 €</b>  <b>Recettes annuelles : 5 411,35 €</b>  <b>Résultat : - 655,35 €</b></p> <p><b>État de la trésorerie (fonds propres disponibles)</b>  &gt; 2 526,86 €</p>
Festival la Vallée des contes	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 € Sous condition que le festival ait lieu  (NB : 500 € des écoles)	<p><b>Objets de la demande</b>  &gt; Soutien à la programmation du festival 2023 et à l'impression de la communication.</p> <p><b>Réalisations/Manifestations 2022</b>  &gt; Festival de contes 2022 qui s'est déroulé du 30 septembre au 20 octobre.  &gt; Partition à la journée des associations.</p> <p><b>Projets 2023</b>  &gt; 24<sup>ème</sup> édition du Festival de contes en octobre 2023  &gt; Partition à la journée des associations</p> <p><b>Nombre de membres</b>  21 (Munstériens NC)</p> <p><b>Avantages en nature accordés par la Mairie</b>  Mise à disposition des salles :  &gt; Salle à la maison des services  &gt; Salle de la Laub  &gt; Salle des fêtes  <b>Soit 15,00 € au total</b></p> <p><b>Charges annuelles : 29 310,73 €</b>  <b>Recettes annuelles : 26 106,50 €</b>  <b>Résultat : - 3 204,23 €</b></p> <p><b>Etat de la trésorerie (fonds propres disponibles)</b>  &gt; NC</p>
Jazz Festival Munster	30 000 €	5 000 €	15 000 €	8 000 € Sous condition que le Festival ait lieu	<p><b>Objets de la demande</b>  &gt; Assurer la continuité du Jazz Festival, faire découvrir ou redécouvrir le jazz et le blues dans la Vallée.  Faciliter l'accès à l tous les publics.</p>

Association	Subvention 2022		Subvention 2023		Informations
	Demandée	Accordée	Demandée	Proposée	
					<p>Développer l'attractivité de Munster et sa Vallée et favoriser le développement culturel par la promotion de la musique.</p> <p><b>Réalisations/Manifestations 2022</b> &gt; 34<sup>ème</sup> édition du Jazz Festival du 26 au 29 mai</p> <p><b>Projets 2023</b> &gt; 35<sup>ème</sup> édition du Jazz Festival avec des musiciens de renoms, des animations (conférences et exposition) et une marche gourmande.</p> <p><b>Nombre de membres</b> 33 (Dont 16 munstériens)</p> <p><b>Avantages en nature accordés par la Mairie</b> Mise à disposition des salles : &gt; Bureau &gt; Personnel communal pour la billetterie &gt; Affranchissements &gt; Salaire des employés recrutés par la MANE Emploi pour le montage de la tribune. <b>En 2022 : 356,00 € au total</b></p> <p><b>Charges annuelles : 42 186,90 €</b> <b>Recettes annuelles : 51 623,00 €</b> <b>Résultat : + 9 436,10 €</b></p> <p><b>État de la trésorerie (fonds propres disponibles)</b> &gt; 20 956,92 €</p>

NB : Les associations qui n'ont pas demandé de subvention (par rapport à l'année 2022) sont : La Grégoria, l'association Artistique de la Vallée de Munster, Les Marcaires de la Vallée de Munster et l'Ensemble vocal « Cantoria ».

Certaines subventions seront attribuées aux associations sous condition que les festivals aient lieu : 3 000 € pour le « Festival la Vallée des contes », 500 € pour « Do Un Dert » et 8 000 € pour le Jazz Festival Munster.

Le montant des subventions versées aux associations culturelles en 2022 s'élevait à 13 500 € (dont 5 500 € sous condition) et 80 € par élèves Munstériens de l'EMDV.

Pour l'année 2023 le montant total des subventions proposé par la Commission Culture est de **17 100 € (dont 11 500 € sous condition)** et 80 € par élèves Munstériens de l'EMDV.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

## **8.4 Rapport des commissions conjointes des finances et des travaux du 23 mars 2023**

### **Présents :**

Mme MARTIN, adjointe et présidente de la commission des travaux, M. WOLLBRETT, adjoint et président de la commission des finances, M. DISCHINGER, Maire, Mmes BRUNETTI et STRAUMANN, adjointes au Maire, MM. GIANTI et WIOLAND, adjoints au Maire, Mmes GRUNENBERGER, LUTZ et PARMENTIER, conseillères municipales, MM. CHAPOT, FINANCE, FEURER et HAETTICH, conseillers municipaux, Mme PICARD-GANEO, DGS, MM. HENNEQUIN, DST et HERRMANN, DGA.

### **Absents excusés :**

Mme SCHNEIDER, adjointe au Maire, Mmes LANDWERLIN et LOCHERT, conseillères municipales, M. KLINGER, conseiller municipal, M. SCHACKIS, service des finances.

### **Absents non excusés :**

Mme SENGELE, conseillère municipale, MM. CARPENTER, HUNZINGER et LAEMMEL, conseillers municipaux.

## **8.4.1 Budget primitif 2023 – Ville de Munster**

### **8.4.1.1 Fiscalité directe locale**

Les tableaux ci-après présentent l'évolution du produit de la fiscalité directe locale en 2023 dans le scénario de stabilité des taux.

#### *Chiffres 2022*

<b>Taxes</b>	<b>Bases définitives 2022</b>	<b>Taux 2022</b>	<b>Produit attendu 2022</b>	<b>Produit perçu en 2022</b>
Taxe d'habitation	559 111,00	13,35% Pas de vote	71 039,00	74 497,00
Taxe foncière bâti	5 950 379,00	26,90%	1 607 489,00	1 608 764,00
Taxe foncière non bâti	31 510,00	85,27%	26 885,00	26 869,00
Coefficient correcteur			-100 171,00	-102 530,00
<b>Sous-total</b>	<b>6 541 000,00</b>		<b>1 605 242,00</b>	<b>1 607 600,00</b>
Attribution de compensation			1 149 000,00	1 148 069,00
Allocations compensatrices				
Compensation au titre de la TF			76 000,00	78 162,00
<b>TOTAUX</b>	<b>6 541 000,00</b>		<b>2 830 242,00</b>	<b>2 833 831,00</b>

## Prévisions 2023

Comme les années précédentes, les états fiscaux fournis par la DGFIP, faisant apparaître les bases de fiscalités de 2023 et traduisant les effets de la réforme de la taxe d'habitation, ne seront disponibles que mi-mars 2023.

Néanmoins les points essentiels communiqués par la DGFIP concernant la réforme de la fiscalité directe locale pour 2023 sont les suivants :

- Le taux de TH est de nouveau à voter. Le taux de référence est celui voté en 2019, qui avait été figé de 2020 à 2022 ;
- La TH ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans (Munster n'a pas délibéré dans ce sens) ;
- Le coefficient correcteur recalculé pour chaque commune suite à la loi de finances pour 2022 est figé ;
- Le coefficient de revalorisation de la valeur locative des locaux industriels, des terrains et des locaux d'habitation (autres que résidences principales) est de 1,071, soit + 7,1%.

Lors de la réunion de la commission des finances du 9 mars 2023, le projet de rapport d'orientation budgétaire qui sera soumis à la discussion lors de la séance du conseil municipal du 30 mars prochain, a été validé à l'unanimité des membres présents.

Dans ce rapport, il était proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale en 2023.

Le tableau ci-dessous résulte d'une estimation des **bases prévisionnelles de 2023** (bases réelles 2022 + variation légale des bases, soit + 7,1%), et le produit attendu en 2023 au titre de la fiscalité directe locale, sans augmentation des taux, est le suivant :

Taxes	Bases prévisionnelles provisoires 2023	Evolution des bases 2023/2022	Taux prévisionnels 2023	Produit attendu pour 2023
Taxe d'habitation	598 808,00	+ 7,1%	13,35%	79 941,00
Taxe foncière bâti	6 372 856,00	+ 7,1%	26,90%	1 714 298,00
Taxe foncière non bâti	33 747,00	+ 7,1%	85,27%	28 776,00
Coefficient correcteur				-109 810,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 539 456,00</b>			<b>1 713 205,00</b>
Attribution de compensation CCVM				1 153 252,00
Allocations compensatrices				
Compensation au titre de la TF				78 000,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 539 456,00</b>			<b>2 944 457,00</b>

En séance, les commissions sont informées qu'entre-temps la DDFiP du Haut-Rhin nous a fait parvenir l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles pour 2023. Ces bases, notamment celle du foncier bâti, sont inférieures à la première estimation ci-dessus, générant une baisse de la recette fiscale escomptée de 8 000 €.



Par ailleurs, au vu de la situation inflationniste actuelle et de l'envolée du coût des énergies entraînant un effondrement de notre autofinancement prévisionnel (de 500 k€ en 2022 à 80 k€ en 2023), et en prévision de l'important programme d'investissement qui sera mené entre 2023 et 2026, M. le Maire propose aux commissions d'augmenter les taux de fiscalité directe locale dès cette année.

Après discussions, les commissions retiennent, à la majorité des membres présents, une augmentation de 2% des taux de la fiscalité en 2023 (9 membres pour 2%, 1 membre pour 3%, 4 membres pour 0%).

L'incidence de la communication des bases d'imposition prévisionnelles pour 2023 et de l'augmentation des taux de 2% sur le produit de la fiscalité à percevoir en 2023 est le suivant :

Taxes	Bases notifiées 2023	Evolution des bases 2023/2022	Taux 2023 (+ 2%)	Produit attendu pour 2023
Taxe d'habitation	598 808,00	+ 12,5%	13,62%	81 558,00
Taxe foncière bâti	6 321 000,00	+ 5,4%	27,44%	1 734 482,00
Taxe foncière non bâti	33 500,00	+ 6,3%	86,98%	29 138,00
Coefficient correcteur				-108 430,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 539 456,00</b>			<b>1 736 748,00</b>
Attribution de compensation CCVM				1 153 252,00
Allocations compensatrices				
Compensation au titre de la TF				83 404,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 539 456,00</b>			<b>2 973 404,00</b>

Par ailleurs, les attributions de compensation versées par la Communauté des Communes passent de 1 148 069 € en 2022 à 1 153 252 € en 2023, arrondi à 1 153 000 € dans la prévision budgétaire.

Les détails de cette évolution sont expliqués dans le rapport d'orientation budgétaire 2023.

Il sera proposé au conseil municipal :

- D'AUGMENTER de 2% en 2023 le taux de taxe d'habitation (de 13,35% en 2019 à 13,62%) ;
- D'AUGMENTER de 2% en 2023 les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (de 26,90% à 27,44%) et sur les propriétés non bâties (de 85,27% à 86,98%).

#### 8.4.1.2 Ressources humaines

Les prévisions budgétaires 2023 en matière de charges de personnel (2 274 k€) sont en augmentation (+ 2,5%) par rapport aux prévisions budgétaires (BP et BS) de 2022 (2 219 k€).

Les principales évolutions de 2023 en matière de charges de personnel sont les suivantes :

- Augmentation de 3,5% de l'indice de rémunération des fonctionnaires du 1<sup>er</sup> juillet 2022 sur une année pleine en 2023 ;
- Nouvelle augmentation prévisionnelle de 3% de l'indice de rémunération des fonctionnaires au 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;
- Recrutement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 d'un technicien aux services techniques ;
- Versement d'une allocation de retour à l'emploi sur une année pleine ;
- Externalisation de l'entretien des locaux de l'école primaire ;
- Recours habituel à du personnel d'appoint et saisonnier (Centre de Gestion et Manne Emploi).

Le tableau des effectifs figurant à l'annexe C1 du document budgétaire tient compte des nouveaux recrutements et est ajusté à la situation réelle au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les principales évolutions, en créations et suppressions de postes, figurent en **annexe**.

Il sera proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER le tableau des effectifs figurant à l'annexe C1 du document budgétaire ;
- DE RECONDUIRE la délibération prise le 9 décembre 1997 au sujet de l'octroi du complément de rémunération ;
- DE RECONDUIRE les avantages sociaux annexes dont les tarifs ont été votés par le conseil municipal en date du 8 décembre 2022.

#### 8.4.1.3 Subventions à verser

Lors des réunions des différentes commissions, des propositions de subventions, basées sur les dossiers de demandes de subventions reçues des associations, ont été faites.

Les prévisions budgétaires 2023 intègrent l'ensemble des subventions dont le détail figure en **annexe**.

Il sera proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER l'état des subventions proposées à l'annexe B1.7 du document budgétaire ;
- DE MAINTENIR la subvention aux écoles de musiques formant de jeunes munstériens à 80 € par élève et par an ;
- DE VERSER aux associations sportives formant des jeunes licenciés sportifs une subvention équivalente à celle versée par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA).

#### 8.4.1.4 Section de fonctionnement

Au vu de ce qui précède, et des derniers ajustements opérés, la balance prévisionnelle de la section de fonctionnement du budget primitif 2023 est la suivante :

	<b>BP 2023</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 548 000,00</b>
011 Charges à caractère général	2 304 000,00
012 Charges de personnel	2 274 000,00
014 Atténuation de produits	8 000,00
65 Autres charges de gestion courante	594 000,00
66 Charges financières	4 000,00
67 Charges exceptionnelles	5 000,00
68 Dotation aux amortissements et provisions	205 000,00
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	44 000,00
<b>023 Virement à l'investissement (autofinancement prévisionnel)</b>	<b>110 000,00</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>5 548 000,00</b>
013 Atténuation de charges	12 500,00
70 Produits des services et du domaine	1 045 300,00
73 Impôts et taxes	3 130 000,00
74 Dotations, subventions et participations	931 300,00
75 Autres produits de gestion courante	184 800,00
76 Produits financiers	100,00
77 Produits exceptionnels	78 800,00
002 Excédent antérieur reporté	10 000,00
042 Opérations d'ordre (Travaux en régie - reprises subventions)	155 200,00

#### 8.4.1.5 Section d'investissement

##### Dépenses

Les propositions de dépenses d'investissements nouveaux à réaliser en 2023 présentés aux commissions des finances et des travaux ont déjà fait l'objet d'examens par les commissions des affaires culturelles le 3 février 2023 et des travaux le 2 mars 2023.

La parole est donnée à Madame Martin, présidente de la commission des travaux et à M. Hennequin, DST, pour exposer et détailler certains investissements proposés pour 2023.

Il est précisé notamment que, depuis les commissions précitées :

- Les montants des travaux en régie ont été arrondis ;
- Le montant des indemnités au concours de maîtrise d'œuvre de la salle des fêtes a été augmenté à 60 000 € TTC pour tenir compte des règles en vigueur dans ce domaine ;

- Les travaux de rénovation des murets des terrains de tennis en terre battue ne figurent pas sur le budget général d'investissement, car ils émargent aux dépenses de fonctionnement, mais qu'ils sont toujours programmés ;
- Le projet d'installation de citernes enterrées de récupération des eaux pluviales dans l'allée E du cimetière a été étudié de manière détaillée, mais que cette proposition n'est pas réalisable techniquement sans prendre un risque majeur de déstabilisation des tombes avoisinantes, compte-tenu des terrassements profonds à réaliser (supérieurs à 4,00 m) en bords de sépultures sans véritables fondations. Le principe n'est toutefois pas abandonné est la recherche d'autres emplacements est en cours ;
- Le montant pour l'achat d'arbres a été augmenté de 1 000 € TTC pour tenir compte des commandes déjà réalisées.

Une proposition d'investissements à inscrire au budget primitif de 2023 figure en **annexe**.

### Recettes

En fonction des investissements qui seront retenus, il y aura lieu de demander toutes les subventions pour les travaux éligibles.

Il sera proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER les dépenses d'investissement inscrites au budget primitif de 2023 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à demander toute subvention pour les investissements susceptibles d'en bénéficier.

#### 8.4.1.6 Budget primitif 2023

Le projet de budget primitif 2023 de la Ville de Munster intègre l'ensemble des propositions examinées ci-dessus et figure en **annexe**.

Il sera proposé au conseil municipal :

- DE DONNER UN AVIS FAVORABLE à l'approbation du budget primitif 2023 de la Ville de Munster dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 7 à 10 de l'**annexe – Budget Primitif 2023 – Ville de MUNSTER**.

## **8.5 Rapport de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) du 29 mars 2023**

**Présents** : Jean-François WOLLBRETT, Président de la commission et adjoint, Pierre COLLARDEY, commissaire titulaire, Marie VILLAUMÉ, commissaire titulaire, Christophe BASSO, commissaire titulaire, Laurence WENDLING, commissaire titulaire, Christian FINANCE, commissaire suppléant, Jean-Daniel CHAPOT, commissaire suppléant.

**Absent excusé** : Evelyne MORGANTI, commissaire titulaire, Jean-Luc BRAESCH, commissaire titulaire, Frédéric KELLER, commissaire titulaire, Claude MULLER, commissaire suppléant,

**Absents** : Stéphan GRIECH, commissaire titulaire, Sandrine SCHMITT, commissaire suppléant, Romy LOCHERT, commissaire suppléant, Julien HUNZINGER, commissaire suppléant, Denise SENGELE, commissaire suppléant, François GERARD, commissaire suppléant,

Comme chaque année, la commission communale des impôts directs a été appelée, dans le cadre des travaux de conservation cadastrale, à participer à l'évaluation foncière des propriétés bâties et des propriétés non bâties nouvelles, ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance.

Ainsi, elle a donné son avis sur les évaluations établies selon les règles de procédure habituelles (constructions nouvelles, additions de construction, démolitions totales ou partielles, changements de consistance ou d'affectation concernant les propriétés bâties et non bâties) et sur les données révisées des locaux neufs, et sur les changements affectants celles des locaux anciens.

**En conclusion, la commission a procédé à la mise à jour des listes :**

- \* **"liste 41 bâtie"** qui récapitule l'ensemble des changements relatifs aux propriétés bâties intervenus au cours de l'année écoulée dans la commune ;
- \* **"liste 41 non bâtie"** concernant les changements affectant les propriétés non bâties, notamment les changements de nature de culture.

Cette année, un représentant du Service Des Impôts Fonciers était présent et a pu de ce fait repartir avec les mises à jour faites lors de cette commission.

Fin de séance 20h30

